

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2014



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE





LE MOT DU PRÉSIDENT

Voici l'occasion de rendre compte de notre activité en faisant le bilan de nos travaux et de nos actions pendant l'année écoulée et, bien qu'exerçant la fonction de président seulement depuis le 15 septembre 2014, il me revient d'introduire ce rapport.

Retenons d'abord que l'année 2014 a été marquée par l'arrivée de quatre nouveaux représentants au sein de l'hémicycle modifiant sa configuration de mai 2013, après que certains d'entre eux aient opté pour la fonction de ministre suite à l'élection de mon prédécesseur, Édouard FRITCH, aux fonctions de chef de l'exécutif de notre pays.

Quant aux chiffres clés de l'année, ils illustrent une activité dominée par un travail législatif en augmentation : le nombre de textes déposés et examinés est passé de 167 en 2013 à 195 en 2014, soit 16% de plus. Six projets de loi du pays de plus qu'en 2013 ont été déposés et examinés ainsi qu'un plus grand nombre de demandes d'avis de la part du pouvoir central, 22 de plus par rapport à 2013.

Cette activité a nécessité la réunion de 16 séances plénières pendant les sessions ordinaires de l'année ainsi que la réunion de 9 séances extraordinaires. Le travail préparatoire en commission intérieure a lui aussi été plus intense avec 76 réunions en 2014 contre 59 en 2013, soit une augmentation de plus de 30%, toutes commissions législatives intérieures confondues.

L'activité de l'année 2014 restera marquée par le vote à une majorité de 36 représentants de la résolution sur la question nucléaire. Dans ce document, l'assemblée de la Polynésie française demande aux autorités de l'État qu'il soit procédé à l'indemnisation du préjudice écologique et environnemental subi par la collectivité et par ses habitants collectivement, consécutivement aux essais nucléaires réalisés sur les atolls de Moruroa et Fangataufa, et que la Polynésie française soit également dédommée de l'occupation des atolls rendus indisponibles pour un très long terme par le versement d'une indemnité d'occupation.

Cinquante ans après l'acceptation par nos aînés de céder gracieusement les atolls domaniaux de Moruroa et de Fangataufa pour les expérimentations nucléaires et d'en accepter le retour sans dédommagement ni indemnité de la part de l'État, cette résolution a retenti dans l'esprit de nos observateurs comme venant troubler les relations de la Polynésie avec l'État.

Mais, elle résonne pour beaucoup de nos concitoyens comme une juste revendication des polynésiens dont ils n'ont pas à rougir. De l'avis de spécialistes observateurs de la situation, la catastrophe écologique qui nous guette est comparable à toutes celles qui, ailleurs dans le monde, occasionnent aux lieux de si graves et irréversibles dégradations à l'environnement que les générations futures seront à jamais privées de leur jouissance. C'est avec une volonté de conciliation que j'ai moi-même porté cette résolution, persuadé que la relation avec la France pour demeurer forte et durable doit être purgée de tous les non-dits qui entourent encore ce dossier. Cette question doit à présent réunir les Polynésiens. C'est dans donc un esprit de consensus que je poursuivrai mes démarches.

Notre assemblée est aussi très visitée. Sa localisation en plein centre de Papeete, son histoire et la place qu'elle occupe dans la vie politique et institutionnelle du Pays en font effectivement un lieu fréquenté. Elle a suscité en 2014, comme les années précédentes, l'intérêt de nombreux acteurs économiques pour l'organisation d'événements ou d'expositions. Elle est aussi très prisée des visiteurs, touristes, scolaires ou étudiants pris d'intérêt pour son passé historique.

Parce qu'elle est au cœur de la vie démocratique de notre pays, l'assemblée a elle-même organisé, en juin 2014, un colloque pour faire un bilan des 30 ans de pratique de l'autonomie et ouvrir des perspectives sur l'évolution de notre statut. Les actes de ce colloque ont été publiés et vous pouvez les retrouver en ligne sur notre site www.assemblee.pf dans la rubrique « *assemblée/colloque* ».

L'année 2014 a été fort bien remplie. La prochaine devrait tout autant nous mobiliser pour continuer dans la même voie.

Marcel TUIHANI

SOMMAIRE

I. LES PRINCIPAUX TEXTES ADOPTÉS EN 2014 6

SOCIAL

- Renouveau du soutien à l'embauche des travailleurs handicapés 6
- Le régime de solidarité territorial (R.S.T.) 6
- Une nouvelle aide financière accordée aux familles pour l'accès au logement 7
- Aménagement du dispositif de défiscalisation nationale pour l'investissement locatif intermédiaire : l'avis des élus locaux 7

RELANCE ÉCONOMIQUE

- Promouvoir le développement aquacole aux Tuamotu-Gambier 8
- Comment redynamiser le secteur touristique ? 8
- Des mesures fiscales pour soutenir la relance économique 9
- Un nouveau conseil pour des réformes stratégiques 9

LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

- Interdiction des pratiques anticoncurrentielles et de l'attribution de droits exclusifs d'importation 9

VIE DES ENTREPRISES

- La protection des titres de propriété intellectuelle 10

ÉNERGIE – NOUVELLES TECHNOLOGIES

- La grande agglomération de Papeete accède au très haut débit 10
- Nouveau modèle énergétique français : les élus locaux réclament une équité de traitement de l'outre-mer 11

FONCTION PUBLIQUE

- Plus de mobilité pour les fonctionnaires de la Polynésie française 11

ENVIRONNEMENT

- Radioprotection des équipements sanitaires du Pays : l'Autorité de la Sécurité Nucléaire apporte son soutien au Pays 12
- Moruroa et Fangataufa : l'assemblée interpelle l'État 12

RECONSTRUCTION

- Le pays aide à reconstruire après une catastrophe naturelle 13

BUDGET 13

II. L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE 14

- Les missions de l'assemblée 14
- Les 57 représentants au 1^{er} janvier 2014 16
- Les 57 représentants au 17 septembre 2014 17
- Les mouvements de 2014 18
- La répartition par groupe politique 19
- La répartition dans l'hémicycle 20
- Le président de l'assemblée de la Polynésie française 22
- Le bureau 22
- La conférence des présidents 23
- L'assemblée en chiffres 23

III. LE TRAVAIL DÉLIBÉRATIF	24
• Les sessions ordinaires	24
• Les réunions de l'assemblée en session extraordinaire	24
• Les séances de la commission permanente durant l'intersession	25
• Le bilan statistique	26
• Le contrôle juridictionnel des actes de l'assemblée	27
• Les commissions législatives	29
IV. LA MISSION DE CONTRÔLE	38
• La séance des questions orales	38
• Les commissions d'enquête	39
• La commission de contrôle budgétaire et financier	40
• Les commissions extérieures	41
V. RENCONTRES PROTOCOLAIRES ET INSTITUTIONNELLES	42
• Les visites de courtoisie	42
• Les missions locales	44
• Le partenariat avec l'Assemblée nationale	45
• La coopération régionale	45
VI. L'ASSEMBLÉE ET LES CITOYENS	46
• Les visites de l'assemblée	46
• Les événements	46
• Le Bulletin de l'assemblée	49
VII. LES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	50
• L'exécution budgétaire 2014	50
• La sécurisation, l'extension et le renouvellement du parc informatique	51
• L'assemblée et le développement durable	51
• La promotion des stages	52
• Le dispositif des jeunes cadres polynésiens	53
• La formation des élus	53
• Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUEURP)	53
VIII. LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	54
• Le site internet et les publications téléchargeables	54
• Le plan d'accès à l'assemblée	56
• L'annuaire des services administratifs	57
IX. LES TEXTES ADOPTÉS EN 2014	58
• Les lois du pays	58
• Les délibérations	59
• Les avis	66
• Les résolutions	67
• Les actes de délégation	67

LES PRINCIPAUX TEXTES ADOPTÉS EN 2014



SOCIAL

Renouvellement du soutien à l'embauche des travailleurs handicapés

Loi du pays n° 2014-6 LP/APF portant modification des dispositions transitoires relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés du 10 avril 2014.

Cette loi du pays proroge pour une année supplémentaire, les dispositions transitoires fixées par la loi du pays n°2007-2 du 16 avril 2007 modifiée, relative à l'emploi de travailleurs handicapés. Toute entreprise dont l'effectif est compris entre 25 et moins de 50 salariés est dans l'obligation d'employer au moins un travailleur handicapé. Toute entreprise de 50 salariés et plus a un taux d'obligation d'emploi fixé à 2% de l'effectif total de leurs salariés.

Le régime de solidarité territorial (R.S.T.)

Délibération n° 2014-30 APF portant modification n° 1 de la délibération n° 2013-121 APF du 4 décembre 2013 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014 du 17 avril 2014.

Le collectif n°1-2014 adopté par l'assemblée poursuit un double objectif : d'une part, le soutien aux plus démunis, avec un versement de 1,5 milliards de F CFP en faveur du régime de solidarité via le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP), et d'autre part, la poursuite de la relance de l'investissement initiée l'an passé par le nouveau gouvernement issu des élections de mai 2013.

Délibération n° 2014-31 APF portant modification n° 1 de la délibération n° 2013-122 APF du 4 décembre 2013 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2014 du 17 avril 2014.

Cette délibération apporte notamment au « Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté », un complément financier de 1,5 milliard de F CFP afin d'apurer une partie des sommes dûes aux professionnels de santé libéraux et aux établissements de soins.

Loi du pays n° 2014-25 LP/APF relative aux conditions d'admission au régime de solidarité (R.S.T.) et au contrôle de leur respect du 29 juillet 2014.

Le régime de solidarité territorial (RST) est le régime de protection sociale chargé de servir des prestations et des allocations au titre de la maladie, de la famille, de la vieillesse et du handicap, à des personnes physiques. Suite au constat de l'inflation du nombre de ressortissants au régime de solidarité territoriale, passé de 46 000 avant 2004 à 80 000 en 2014, et afin d'enrayer cette inflation des effectifs, le gouvernement a modifié les conditions d'admission et de renouvellement au régime du RST afin que les crédits alloués à ce régime ne profitent qu'aux plus démunis. Ce texte fixe les mesures visant à assainir la situation du RST, parmi lesquelles on retrouve l'instauration de

différents plafonds, selon qu'il s'agit d'une personne seule ou d'un couple, ou encore l'obligation de produire des relevés bancaires de l'année considérée pour vérifier la fiabilité des déclarations. Tout manquement, grave ou répété, aux dispositions de la loi du pays peut faire l'objet, sans préjudice des sanctions pénales encourues lorsqu'ils sont le fait d'agissements frauduleux, de pénalités lorsqu'il a pour effet de faire supporter par l'organisme de gestion la prise en charge ou le versement de prestations indues.

Une nouvelle aide financière accordée aux familles pour l'accès au logement

Loi du pays n° 2014-12 LP/APF instituant une aide à l'investissement des ménages pour la construction d'une maison à usage d'habitation principale ou à l'acquisition d'un logement neuf à usage d'habitation principale du 24 juin 2014.

Cette loi du pays vise à renforcer la capacité d'investissement immobilier des ménages, pour la construction de logements : une aide à l'investissement des ménages, plafonnée à 20 000 F CFP par mètre carré de surface habitable, dans la limite des 100 premiers mètres carrés et une exonération des droits d'enregistrements pour les seuls primo-accédants sur la tranche allant de 0 à 15 000 000 F CFP s'il s'agit d'un immeuble bâti, ainsi que la réduction du droit de transcription à 1% sont ainsi proposées. Ces prêts ne peuvent servir uniquement pour le financement de logements à usage d'habitation, à l'exclusion de tout usage commercial ou professionnel.

Aménagement du dispositif de défiscalisation nationale pour l'investissement locatif intermédiaire : l'avis des élus locaux

Avis n° 2014-23 A/APF sur le projet d'article du projet de loi de finances pour 2015, relatif à l'aménagement de la réduction d'impôt sur le revenu en faveur de l'investissement locatif intermédiaire du 16 octobre 2014.

Les représentants à l'assemblée ont été saisis pour avis sur un projet d'article du projet de loi de finances pour 2015, qui prévoit un aménagement du dispositif de défiscalisation en faveur de l'investissement locatif intermédiaire prévu par le code général des impôts. Le gouvernement central souhaite favoriser l'émergence d'une nouvelle offre de logements intermédiaires dans certaines zones et propose quatre modifications du dispositif. La première concerne la durée d'engagement de location ; au lieu d'une durée minimale unique de 9 ans, le contribuable pourra opter pour un engagement de location d'une durée minimale de 6 ans. La seconde concerne le taux de réduction d'impôt sur le revenu ; ce taux passera de 18% à 12% lorsque l'engagement de location sera pris pour une durée de 6 ans. La troisième modification concerne les conditions d'application du dispositif tenant à la qualité des locataires ; les contribuables auront la possibilité de disposer de leur logement pour répondre à des besoins familiaux, sans perdre le bénéfice de leur avantage fiscal. Ils pourront en effet louer leur logement, au titre du présent dispositif de défiscalisation, à un ascendant ou un descendant, dès lors que les conditions tenant aux plafonds de loyer et de ressources des locataires seront respectées. La dernière modification concerne les investissements réalisés par voie de souscriptions au capital de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) ; en plus de se voir étendre les aménagements relatifs à la durée d'engagement de location, la base de la réduction d'impôt pour les investisseurs sera portée de 95 % à 100 % du montant de la souscription réalisée.



RELANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir le développement aquacole aux Tuamotu-Gambier

Loi du pays n° 2014-8 LP/APF instituant un dispositif d'aide en faveur du développement aquacole dans l'archipel des Tuamotu-Gambier du 17 avril 2014.

L'Assemblée a adopté une loi de pays instituant un dispositif d'aide à la création et au développement d'activités de nature aquacole (à l'exclusion de la perliculture), en faveur des entreprises réalisant des programmes d'investissement dans les archipels des Tuamotu-Gambier. Les entreprises qui justifient de dépenses d'investissements et d'exploitation s'élevant à 20 milliards de F CFP sur 5 ans, bénéficieront d'un cadre fiscal avantageux leur permettant de réduire les coûts d'investissements et leurs charges de fonctionnement. Ces entreprises se verront exonérer de droits et taxes, à l'exclusion de la taxe statistique, sur les matériels nécessaires à l'installation, à la construction et au fonctionnement des exploitations aquacoles. Est définie comme opération éligible, toute opération qui s'inscrit dans le cadre d'une politique économique durable, qui contribue à l'accroissement de l'emploi, à la valorisation des ressources naturelles et à l'accroissement de la valeur ajoutée locale par le transfert de « savoir-faire ».

Comment redynamiser le secteur touristique ?

Loi du pays n° 2014-10 LP/APF instituant un dispositif d'aide en faveur des grands investissements hôteliers et touristiques du 22 mai 2014.

Pourront bénéficier de ce dispositif les personnes physiques ou morales de droit privé dont le siège social est établi en Polynésie française réalisant un investissement éligible. Est définie comme opération éligible au bénéfice du dispositif, toute opération d'investissement ayant pour but la construction, l'extension ou la rénovation d'un ou plusieurs ensembles immobiliers à destination hôtelière et touristique. Dans le cas où une société réalise une des opérations citées, les importations de matériaux ou produits nécessaires à ces travaux pourront bénéficier d'exonérations douanières. Aussi, les sociétés seront exonérées de certains impôts directs pour une durée déterminée, à savoir l'impôt foncier sur les propriétés bâties, ou encore l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Délibération n° 2014-31 APF portant modification n° 1 de la délibération n° 2013-122 APF du 4 décembre 2013 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2014 du 17 avril 2014.

Cette délibération apporte notamment au « Fonds pour le développement du tourisme de croisière », un complément de 24 millions de F CFP afin de permettre le financement, par le GIE Tahiti Tourisme à qui cette somme est allouée, d'actions de promotion de la destination en lien avec la croisière.

Loi du Pays n° 2014-21 portant exonération du droit de douane applicable aux navires de plaisance du 21 juillet 2014.

Cette loi du pays prévoit un aménagement du taux de la TVA sur l'acquisition de navires destinés au tourisme nautique, et l'exonération du droit de douane sur tous les navires de plaisance mis à la consommation en Polynésie française, afin de favoriser l'implantation de navires en Polynésie française, et d'augmenter les recettes générées par les prestations de services liées à ce secteur d'activité.



Des mesures fiscales pour soutenir la relance économique

Loi du pays n° 2014-16 LP/APF portant modification du code des impôts et diverses mesures fiscales du 8 juillet 2014.

L'assemblée a adopté une loi de pays instituant diverses mesures fiscales allant dans le sens d'une relance du secteur du logement et l'accèsion à la propriété, de l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises touristiques, ou encore de l'exonération de la taxe mise en circulation de la TVA pour les véhicules hybrides neufs. Cette loi du pays institue également une baisse des droits de douane pour inciter les navires à rester dans les eaux Polynésiennes, et un allongement de la durée durant laquelle les navires peuvent rester dans ces eaux en admissions temporaires. Ce texte vise également à la clarification de certains impôts et dispositifs fiscaux, tel que le régime fiscal simplifié des très petites entreprises.

Un nouveau conseil pour des réformes stratégiques

Délibération n° 2014-89 APF portant création du conseil des réformes stratégiques pour la Polynésie française du 25 août 2014.

Ce conseil sera en charge des missions d'expertises et aidera le gouvernement dans ses décisions. Il aura pour but de répondre aux défis les plus immédiats tels que le retour de la croissance économique et du plein emploi, la pérennisation du système de protection sociale et la prise en compte des spécificités culturelles de la Polynésie française. Ce conseil sera composé de sept membres justifiant d'une réelle expertise au sein de l'administration, de nos institutions ou de la société civile. Ses membres seront désignés pour une durée de quatre ans.



© L'Esquif Et Production

LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Interdiction des pratiques anticoncurrentielles et de l'attribution de droits exclusifs d'importation

Loi du pays n° 2014-15 LP/APF relatif à la concurrence du 25 juin 2014.

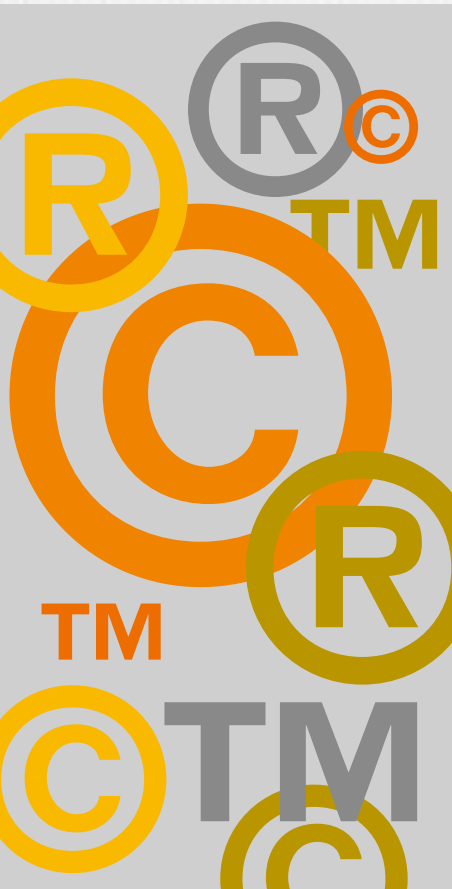
L'objectif de cette loi du pays est de promouvoir la concurrence et de favoriser ainsi l'efficacité du fonctionnement de l'économie polynésienne. Pour ce faire, il est important d'éviter les barrières et autres restrictions déraisonnables à la liberté de l'activité économique et les monopoles et oligopoles nuisibles et autres restrictions de concurrence mais il est également nécessaire de faciliter l'entrée de nouveaux concurrents sur les marchés et de lutter contre la vie chère. Ce cadre réglementaire concurrentiel se présente sous la forme d'un code de la concurrence.

Loi du pays n° 2014-31 LP/APF portant réglementation des pratiques commerciales du 27 novembre 2014.

Ce texte vise à assainir les relations commerciales entre opérateurs en intégrant un impératif de transparence et de loyauté dans les transactions. Il rajoute un livre IV au code de la concurrence nouvellement créé. Ces dispositions prévoient les sanctions pour des comportements ayant pour objet ou effet de restreindre la concurrence en soumettant notamment les opérateurs à des pratiques discriminatoires.

Cette nouvelle loi du pays simplifie également la réglementation en vigueur, la rendant plus accessible aux professionnels et aux consommateurs, en codifiant en un seul livre du code de la concurrence, l'ensemble du dispositif réglementaire existant.





VIE DES ENTREPRISES

La protection des titres de propriété intellectuelle

Loi du pays n° 2014-1 LP/APF portant modification et complétant certaines dispositions relatives à la propriété industrielle du 25 février 2014

La loi du pays n°2013-14 du 6 mai 2013 a fait l'objet de modifications. La deuxième partie (législative) du code de la propriété industrielle intitulée « propriété industrielle » est concernée. L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) qui est en charge de délivrer les titres de propriété industrielle, de participer à l'élaboration du droit de la propriété industrielle, de mettre à disposition du public les informations nécessaires pour la protection des titres de propriété industrielle et de centraliser le registre national du commerce des sociétés est compétent dans cette nouvelle loi du pays. Ce texte apporte à présent aux entreprises une protection de leurs marques, brevets et de l'ensemble des droits qui y sont rattachés.

ÉNERGIE NOUVELLES TECHNOLOGIES

La grande agglomération de Papeete accède au très haut débit

Délibération n° 2014-23 APF portant approbation du projet de convention relative à l'attribution d'une subvention de l'État au titre de la 1^{ère} tranche du projet « Fiber To The Home » dans le cadre du programme de rattrapage en matière d'équipements structurants du Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I.) 2013 du 25 février 2014.

Dans le cadre du programme de rattrapage en matière d'équipements structurants du Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I.) 2013, le ministre des Outre-mer a retenu la 1^{ère} tranche de financement du projet « Fiber To The Home » (FTTH). Cette première tranche consiste au déploiement du réseau sur les zones de l'île de Tahiti (Punaauia, Faaa, Papeete, Pirae, Arue, Mahina) sélectionnées en fonction de la pénétration en ligne ADSL à haut débit sur la période 2013 à 2016, pour un montant de 723,22 millions F CFP. Cette contribution de l'État allouée au budget de la Polynésie française sera intégralement reversée à l'Office des postes et télécommunications (OPT) via une subvention du pays à l'établissement. Cette subvention aura pour objectif de participer à la réalisation de distribution de la fibre optique jusqu'au domicile de l'abonné dans l'archipel de la société. Cette technologie servira en outre de socle pour le développement de l'ensemble du secteur économique polynésien.

Nouveau modèle énergétique français : les élus locaux réclament une équité de traitement de l'outre-mer

Avis n° 2014-21 A/APF sur le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français du 25 septembre 2014.

L'assemblée a donné un avis favorable quant au projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique. Le projet de loi fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif. Il vise à engager le pays tout entier dans la voie d'une croissance verte et créatrice de richesse, d'emplois durables et de progrès. Le projet de loi entend valoriser les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables. Les représentants saisis pour avis, ont proposé aux autorités législatives nationales, de modifier ce projet de loi en vue d'établir une équité de traitement de l'outre-mer face aux défis du service public de l'électricité et de la transition énergétique.



FONCTION PUBLIQUE

Plus de mobilité pour les fonctionnaires de la Polynésie française

Délibération n° 2014-102 APF portant modification de la délibération n° 95-219 AT du 14 décembre 1995 relative aux différentes positions des fonctionnaires du territoire de la Polynésie française du 18 septembre 2014.

Ce texte tend à favoriser la mobilité des fonctionnaires auprès des instances parlementaires locales, nationales et européennes. Il vise le détachement auprès d'un sénateur, d'un député à l'Assemblée nationale, ou d'un représentant au Parlement européen, mais également auprès du cabinet du président de l'assemblée de la Polynésie française et de ses services administratifs, ou auprès d'un représentant, d'un groupe de représentants ou d'un groupe politique.



ENVIRONNEMENT

Radioprotection des équipements sanitaires du Pays : l'Autorité de la Sûreté Nucléaire apporte son soutien au Pays

Délibération n° 2014-107 APF portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention particulière 2014 entre la Polynésie française et l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 16 octobre 2014.

Une première convention cadre de coopération a été mise en place, le 8 juillet 2009, entre l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et la Polynésie française dans le domaine de la radioprotection des équipements sanitaires du Pays. La convention particulière 2014 concerne les rayonnements ionisants à des fins médicales. Pendant l'année 2014, l'ASN interviendra en tant qu'expert auprès de la Polynésie française, dans les domaines de la révision de la réglementation relative aux rayonnements ionisants applicable en Polynésie française, de l'appui technique et de la formation et du recensement des appareils médicaux industriels et de recherche. L'Autorité de Sûreté Nucléaire apportera également un soutien technique à l'instruction et au traitement des déclarations des événements significatifs en radioprotection et effectuera des visites d'évaluation de la conformité des installations.

Moruroa et Fangataufa : l'assemblée interpelle l'État

Résolution n° 2014-1 R/APF relative aux atolls de Moruroa et Fangataufa du 27 novembre 2014.

Cette résolution demande aux autorités de l'État qu'elles déterminent, dans le cadre d'une loi organique, les conditions dans lesquelles elles adopteront, dans le cadre d'un plan de sauvegarde des atolls de Moruroa et Fangataufa et de leurs lagons, les mesures envisagées pour la gestion, la conservation, la surveillance, le retraitement, l'évacuation des déchets et la réhabilitation des atolls, d'une part, et qu'elles associeront les institutions de la Polynésie française aux choix opérés en la matière, et les placeront en situation de se prononcer en toute connaissance de cause dans le cadre d'un processus de partenariat, d'autre part. L'assemblée de la Polynésie française a sollicité également des autorités de l'État qu'il soit procédé à l'indemnisation du préjudice écologique d'une extrême gravité subi par la collectivité et par ses habitants collectivement, du fait de la situation environnementale des atolls de Moruroa et Fangataufa. Enfin, l'assemblée demande également que la Polynésie française soit dédommagée de l'occupation des atolls rendus indisponibles pour un très long terme, par le versement d'une indemnité d'occupation.



RECONSTRUCTION

Le Pays aide à reconstruire après une catastrophe naturelle

Délibération n° 2014-31 APF portant modification n° 1 de la délibération n° 2013-122 APF du 4 décembre 2013 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2014 du 17 avril 2014.

L'état de catastrophe naturelle ayant été constaté pour les sinistres occasionnés du 6 au 12 février 2014, par des précipitations exceptionnelles sur les communes des îles de Moorea, Tahiti, Raiatea, Huahine, Tahaa et Bora Bora, un ajustement de la somme allouée aux travaux routiers du « Compte d'aie aux victimes des calamités » a été effectué.

BUDGET

Délibération n° 2014-125 APF approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 du 4 décembre 2014.

Le budget général de la Polynésie française proposé par le gouvernement aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française, fixe selon les contraintes financières actuelles du Pays, les engagements pour l'année 2015. Les mesures économiques, budgétaires et fiscales mises en œuvre depuis le mois de mai 2013 ont porté leurs fruits et donné des résultats très encourageants. Le budget 2015 s'inscrit donc résolument dans la continuité des actions menées par le président du Pays. Il s'articulera autour de trois grands axes : poursuite de l'effort de redressement, accentuation des actions de relance de la commande publique pour stimuler l'activité économique et permettre la création d'emplois durables et renforcement des moyens alloués à la solidarité et à la lutte contre la pauvreté.

Délibération n° 2014-126 APF approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2015 du 4 décembre 2014.

Cette délibération présente les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2015, de huit entités tels que le fonds de régulation des prix des hydrocarbures, le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures, le fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le fonds pour l'amortissement du déficit social, le fonds pour le développement du tourisme de croisière, le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le fonds de l'investissement et de garantie de la dette et le compte d'aide aux victimes des calamités.



L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'assemblée de la Polynésie française est une des quatre institutions de la Polynésie française, avec :

- Le Président de la Polynésie française, élu parmi les membres de l'assemblée (*M. Édouard FRITCH a pris la succession de M. Gaston FLOSSE, déclaré inéligible après avoir gouverné le Pays du 17 mai 2013 au 5 septembre 2014*);
- Le gouvernement qui comporte le vice-président et de 7 à 10 ministres (*le gouvernement FRITCH a été nommé le 16 septembre 2014*);
- Le conseil économique, social et culturel qui comporte 48 représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la Polynésie française (*présidé par Angélo FREBAULT en 2014*).

Organe législatif de la Polynésie française, l'assemblée se compose de 57 représentants élus au suffrage universel direct à la proportionnelle pour cinq ans.

Elle est une représentation de l'ensemble des 5 archipels : Îles du Vent ; Îles Sous-le-Vent ; Tuamotu-Gambier ; Marquises ; Australes. Pour les élections, ces archipels constituent une circonscription unique, diversifiée en 8 sections électorales. Dès qu'il est élu, le représentant à l'assemblée ne représente pas seulement sa circonscription, mais toute la Polynésie.



La parité a été introduite à l'assemblée de la Polynésie française en 2001. Les listes aux élections doivent donc être composées alternativement d'un homme et d'une femme.

Le président de l'assemblée est élu par les représentants pour toute la durée du mandat.

Il est assisté dans la direction et la gestion de l'institution par un bureau composé de 3 vice-présidents, 3 secrétaires et 3 questeurs, désignés à la proportionnelle des groupes politiques.

Pour pouvoir fonctionner au sein de l'institution, les représentants se constituent en groupes politiques.

LES MISSIONS DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée de la Polynésie française est la seule émanation du suffrage universel. À ce titre, elle exerce 2 missions :

- légiférer ;
- contrôler l'action du gouvernement.

Sa première mission est de légiférer.

L'assemblée examine et adopte des lois du pays, des délibérations, des avis et des résolutions.

Le français est la langue officielle en Polynésie française. Néanmoins, les débats au sein de l'assemblée de la Polynésie française se déroulent également en langues polynésiennes.

Les textes examinés à l'assemblée sont déposés soit par le gouvernement (*on parle alors de « projet de texte »*), soit par les représentants (*on parle alors de « proposition de texte »*).

Avant d'être discutés en séance publique, les textes sont étudiés et éventuellement amendés par une commission législative. L'assemblée compte depuis 2005, neuf commissions législatives qui sont spécialisées dans des domaines particuliers (économie, éducation, santé, culture, ressources marines, institutions, etc.).

Ensuite, ces textes sont examinés et votés, article par article, par l'assemblée plénière ou pendant l'intersession, par la commission permanente qui comprend 21 membres. Les votes se font généralement à main levée, sauf pour les lois du pays pour lesquelles il est procédé à un scrutin public, avec un appel nominatif des élus.



Sa deuxième mission est de contrôler.

Ce contrôle de l'assemblée de la Polynésie française sur l'action du gouvernement s'exerce de diverses manières :

- Les questions des représentants au Président du Pays et aux membres du gouvernement ;
- La mise en jeu de la responsabilité du Président du Pays et du gouvernement :
 - par le dépôt d'une motion de défiance ;
 - par le dépôt d'une motion de renvoi dans le cadre de l'adoption du budget du Pays.
- La création de commissions d'enquête ;
- Le contrôle préalable de la commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF), instaurée par la loi organique du 7 décembre 2007, sur certaines décisions du gouvernement : les aides financières accordées aux personnes morales, les opérations immobilières du Pays et la nomination de directeurs d'établissement public ou d'administrateurs dans les sociétés dans lesquelles la Polynésie française détient une partie du capital ;
- La représentation de l'assemblée de la Polynésie française dans plus de 150 commissions ou organismes extérieurs, permettant notamment d'assurer un contrôle des délibérations prises dans les établissements recevant un soutien financier du Pays ;
- Le débat d'orientation budgétaire instauré par la loi organique du 7 décembre 2007, qui permet aux représentants, dans les deux mois précédant l'examen du budget du Pays, de débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés par le gouvernement.



Ce qu'il faut savoir

Les missions d'un représentant sont d'examiner les projets de texte, de les voter, et d'en contrôler l'application. Il dispose du droit d'amender tout texte qui lui est soumis en séance.

LES 57 REPRÉSENTANTS AU 1^{er} JANVIER 2014



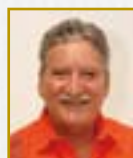
M. AH-SCHA
Joseph



M^{me} AMARU
Patricia



M^{me} ARO
Dylma



M. BOUSSOU
Jean-Christophe



M^{me} BOUTEAU
Nicole



M^{me} BRUANT
Virginie



M. BULLARD
Michel



M^{me} CROSS
Valentina



M. DROLLET
Jacqui



M. FAATAU
Félix



M. FLOHR
Henri



M^{me} FLORES-TAHIATA
Chantal



M. FONG LOI
Charles



M^{me} FRÉBAULT
Joëlle



M. FRITCH
Édouard



M^{me} GALENON
Minarii Chantal



M. GÉROS
Antony



M. GRAFFE
Jacqui



M^{me} GREIG
Noëla



M^{me} IRITI
Teura



M. JORDAN
Rudolph



M^{me} LUCAS
Béatrice



M. MAAMAATUAIA-
HUTAPU Victor



M^{me} MANUTAHI-LEVY-
AGAMI Sandra



M^{me} MARAEA
Emma



M^{me} MATEHAU-
NUUPURE Juliette



M^{me} MERCERON
Armelle



M. PEREZ
Antonio



M^{me} PERRY-
FRIEDMAN Vaïata



M^{me} PUHETINI
Sylvana



M. RAIOHA
Jacques



M^{me} RICHTON
Monique



M. RIVETA
Frédéric



M. ROHFRIETSCHE
Teva



M^{me} SACHET
Isabelle



M^{me} SAGE
Maina



M^{me} SALMON-
AMARU Loïs



M^{me} SANQUER
Nicole



M. SCHYLE
Philip



M. TAAE
Puta'i



M^{me} TARAHU-ATUAHIVA
Teura



M^{me} TATA
Jeanine



M^{me} TEAHE
Teapehu



M. TEMARU
Oscar



M. TEMAURI
Jean



M. TEMEHARO
René



M. TERITAHU
Moehau



M^{me} TETUANUI
Lana



M^{me} TEVAHITUA
Éliane



M^{me} TEURA
Justine



M. TONG SANG
Gaston



M. TOROMONA
John



M. TUHEIAVA
Richard



M^{me} TURQUEM
Sandrine



M^{me} VAIHO-
FAATOA Gilda



M^{me} VANAA
Élise



M^{me} VIRIAMU
Yolande

Ce qu'il faut savoir

L'assemblée est composée de 57 représentants, conformément à ce qui est prévu par l'article 104 de la loi organique statutaire de 2004.

LES 57 REPRÉSENTANTS AU 17 SEPTEMBRE 2014



M. AH-SCHA
Joseph



M^{me} AMARU
Patricia



M^{me} ARO
Dylma



M^{me} BOUTEAU
Nicole



M^{me} BRUANT
Virginie



M. BUIILLARD
Michel



M^{me} CROSS
Valentina



M. DROLLET
Jacqui



M. FAATAU
Félix



M. FLOHR
Henri



M^{me} FLORES-TAHIATA
Chantal



M. FONG LOI
Charles



M^{me} FRÉBAULT
Joëlle



M^{me} GALENON
Minarii Chantal



M. GÉROS
Antony



M. GRAFFE
Jacqui



M. HAUMANI
Evans



M^{me} IRITI
Teura



M. JORDAN
Rudolph



M. LÉBOUCHER
Michel



M^{me} LUCAS
Béatrice



M. MAAMAATUAIA-
HUTAPU Victor



M^{me} MANUTAHU-LEVY-
AGAMI Sandra



M^{me} MARAEA
Emma



M^{me} MATEHAU-
NUUPURE Juliette



M^{me} MERCERON
Armelle



M. MOUTAME
Thomas



M. PEREZ
Antonio



M^{me} PERRY-
FRIEDMAN Vaïata



M^{me} PUHETINI
Sylvana



M. RAIOHA
Jacques



M^{me} RICHETON
Monique



M. ROHFRITSCH
Teva



M^{me} SACHET
Isabelle



M^{me} SAGE
Maina



M^{me} SALMON-
AMARU Loïse



M. SCHYLE
Philip



M. TAAE
Puta'i



M. TAHIATA
Fernand



M^{me} TARAHU-ATUAHIVA
Teura



M^{me} TATA
Jeanine



M^{me} TEAHE
Teapehu



M. TEMARU
Oscar



M. TEMAURI
Jean



M. TERITAHU
Moehau



M^{me} TETUANUI
Lana



M^{me} TEURA
Justine



M^{me} TEVAHITUA
Éliane



M^{me} TINORUA-
RIJKAART Alice



M. TONG SANG
Gaston



M. TOROMONA
John



M. TUHEIIVA
Richard



M. TUIHANI
Marcel



M^{me} TURQUEM
Sandrine



M^{me} VAIHO-
FAATOA Gilda



M^{me} VANAA
Élise



M^{me} VIRIAMU
Yolande

À retenir

Les 57 élus de l'assemblée représentent une circonscription électorale unique, composée de huit sections, et dont chaque section dispose d'un minimum de représentation, fixé à trois sièges.

LES MOUVEMENTS DE 2014

De nombreux mouvements sont à noter en 2014, en raison du changement de gouvernement qui a eu lieu en septembre 2014.

Suite à la déclaration d'inéligibilité de M. Gaston FLOSSE, le 6 septembre 2014 :



M. Jacquie GRAFFE

Depuis le 6 septembre 2014, maintenu dans ses fonctions de représentant, en remplacement de M. Gaston FLOSSE déclaré inéligible.



M. Marcel TUIHANI

Reprise de fonction le 12 septembre 2014 en qualité de représentant en lieu et place de M^{me} Juliette MATEHAU-NUUPURE.



M. Nuihou LAUREY

Reprise de fonction le 12 septembre 2014 en qualité de représentant en lieu et place de M^{me} Maina SAGE.



M. Thomas MOUTAME

Reprise de fonction le 12 septembre 2014 en qualité de représentant en lieu et place de M^{me} Noëla GREIG.



M. Tearii ALPHA

Reprise de fonction le 12 septembre 2014 en qualité de représentant en lieu et place de M. Puta'i TAAE.

Suite à l'élection de M. Édouard FRITCH, Président de la Polynésie française, le 12 septembre 2015 :



M^{me} Alice TINORUA - RIJKAART

Prise de fonction le 13 septembre 2014 en qualité de représentante en lieu et place de M. Édouard FRITCH, proclamé Président de la Polynésie française le 12 septembre 2014.

Suite à la nomination du vice-président et des ministres du nouveau gouvernement de la Polynésie française, le 16 septembre 2014 :



M. Michel LEBOUCHER
Prise de fonction le 17 septembre 2014 en qualité de représentant en lieu et place de M. Nuihau LAUREY, nommé vice-président au sein du nouveau gouvernement.



M^{me} Maina SAGE
Prise de fonction le 17 septembre 2014 en qualité de représentante en lieu et place de M. Jean-Christophe BOUISSOU, nommé ministre au sein du nouveau gouvernement.



M. Fernand TAHIATA
Prise de fonction le 17 septembre 2014 en qualité de représentant en lieu et place de M. Frédéric RIVETA, nommé ministre au sein du nouveau gouvernement .



M^{me} Juliette MATEHAU-NUUPURE
Prise de fonction le 17 septembre 2014 en qualité de représentante en lieu et place de M. Tearii ALPHA, nommé ministre au sein du nouveau gouvernement.



M. Putai TAAE
Prise de fonction le 17 septembre 2014 en qualité de représentant en lieu et place de M^{me} Nicole SANQUER, nommée ministre au sein du nouveau gouvernement.



M. Evans HAUMANI
Prise de fonction le 17 septembre 2014 en qualité de représentant en lieu et place de M. René TEMEHARO, nommé ministre au sein du nouveau gouvernement.

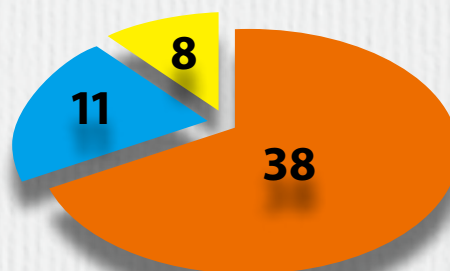
Ce qu'il faut savoir

Certaines fonctions sont incompatibles avec la qualité de représentant à l'assemblée. Par exemple, lorsqu'un représentant est élu président du pays, il ne peut plus siéger à l'assemblée et doit être remplacé par son suivant de liste.

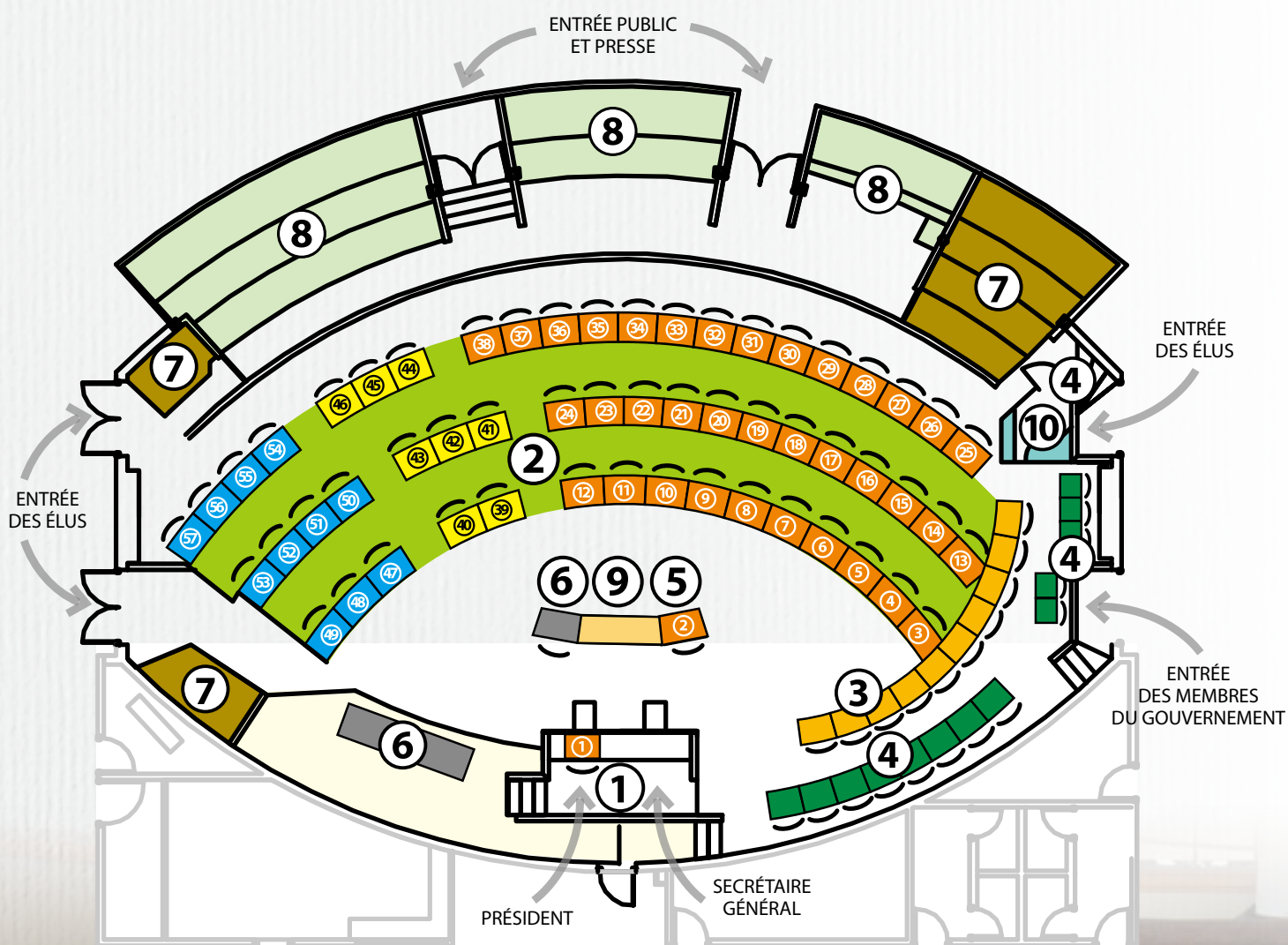
LA RÉPARTITION PAR GROUPE POLITIQUE

Au 1^{er} janvier 2014, trois groupes politiques sont constitués à l'assemblée :

- Le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA qui comprend 38 membres ;
- Le groupe UNION POUR LA DÉMOCRATIE qui comprend 11 membres ;
- Le groupe A TI'A PORINETIA qui comprend 8 membres.



LA RÉPARTITION DANS L'HÉMICYCLE



PLAN DE L'HÉMICYCLE

- | | |
|--|--|
| ① PERCHOIR | ⑥ SECRÉTAIRES DES SÉANCES ET RESPONSABLE DU PROTOCOLE (4 PLACES) |
| ② REPRÉSENTANTS (57 PLACES)
- TAHOERA'A HUIRAATIRA : 38 SIÈGES
- UNION POUR LA DÉMOCRATIE : 11 SIÈGES
- A TI'A PORINETIA : 8 SIÈGES | ⑦ ESPACES PRESSE (24 PLACES) |
| ③ MEMBRES DU GOUVERNEMENT (12 PLACES) | ⑧ ESPACES PUBLIC (90 PLACES) |
| ④ COLLABORATEURS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT | ⑨ INTERVENANTS EXTÉRIEURS (1 PLACE) |
| ⑤ SECRÉTAIRE DU BUREAU DE L'APF (1 PLACE) | ⑩ BOX DES TRADUCTEURS |

RÉPARTITION DES REPRÉSENTANTS DANS L'HÉMICYCLE

- | | | | |
|----|----------------------------|----|--------------------------|
| 1 | TUIHANI Marcel | 31 | SACHET Isabelle |
| 2 | HAUMANI Evans | 32 | VAIHO-FAATOVA Gilda |
| 3 | TERIITAHU Moehau | 33 | TOROMONA John |
| 4 | JORDAN Rudolph | 34 | SAGE Maina |
| 5 | TEMAURI Jean | 35 | TAHIATA Fernand |
| 6 | AMARU Patricia | 36 | RAIOHA Jacques |
| 7 | TINORUA-RIJKAART Alice | 37 | LUCAS Béatrix |
| 8 | FONG LOI Charles | 38 | PUHETINI Sylvana |
| 9 | ARO Dylma | | |
| 10 | TEAHE Teapehu | 39 | SCHYLE Philip |
| 11 | AH-SCHA Joseph | 40 | MERCERON Armelle |
| 12 | FAATAU Félix | 41 | TARAHU-ATUAHIVA Teura |
| 13 | FLOHR Henri | 42 | ROHFRIEHSCH Teva |
| 14 | PERRY-FRIEDMAN Vaiata | 43 | BOUTEAU Nicole |
| 15 | BRUANT Virginie | 44 | PÉREZ Antonio |
| 16 | BUILLARD Michel | 45 | TONG SANG Gaston |
| 17 | SALMON-AMARU Loïs | 46 | MARAEA Emma |
| 18 | LEBOUCHER Michel | | |
| 19 | IRITI Teura | 47 | TEVAHITUA Éliane |
| 20 | TETUANUI Lana | 48 | CROSS Valentina |
| 21 | MOUTANE Thomas | 49 | TUHEIAVA Richard |
| 22 | VANAA Élise | 50 | GÉROS Antony |
| 23 | RICHETON Monique | 51 | TEMARU Oscar |
| 24 | VIRIAMU Yolande | 52 | FLORES-TAHIATA Chantal |
| 25 | MATEHAU-NUUPURE Juliette | 53 | MAAMAATUAIAHUTAPU Victor |
| 26 | TATA Jeanine | 54 | GALENON Minarii |
| 27 | TAAE Puta'i | 55 | DROLLET Jacqui |
| 28 | GRAFFE Jacque | 56 | TEURA Justine |
| 29 | MANUTAHU LEVY-AGAMI Sandra | 57 | FRÉBAULT Joëlle |
| 30 | TURQUEM Sandrine | | |

À retenir

Chaque groupe est représenté au sein de l'hémicycle. Leurs membres sont regroupés. Les membres du groupe majoritaire sont placés près des membres du gouvernement issu de la même majorité.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président de l'assemblée dirige et organise les travaux des représentants.

Il représente l'assemblée en toutes circonstances. Il est élu par ses collègues représentants au scrutin secret et pour la durée de leur mandat.

Dans la conduite des débats, il ouvre la séance, dirige les débats, fait observer le règlement. Il dispose du pouvoir de police à l'intérieur de l'enceinte de l'assemblée, et en cas de nécessité, il peut faire appel à la force publique.

Le président est également ordonnateur du budget de l'assemblée.

Le président est compétent pour la gestion des biens de l'institution et de ceux qui lui sont affectés.

Sur le plan administratif, il organise et dirige les services de l'assemblée ; il peut prendre l'avis du bureau de l'assemblée.



Édouard FRITCH
du 15 mai 2013 au
12 septembre 2014



Marcel TUIHANI
depuis le 15
septembre 2014

À retenir

Le président de l'assemblée dirige mais ne participe pas aux débats. S'il souhaite y participer, il peut se faire remplacer en séance par l'un des vice-présidents et reprendre l'exercice de ses fonctions à tout moment.

LE BUREAU

Le bureau de l'assemblée participe, sous l'autorité directe du président, à l'organisation et au fonctionnement de l'assemblée. Il est composé du président de l'assemblée, de trois vice-présidents, de trois secrétaires et de trois questeurs.

La composition du bureau de l'assemblée

Le bureau de l'assemblée a été renouvelé le 18 septembre 2014.



PRÉSIDENT :
**M. Marcel
TUIHANI**



PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE :
M^{me} Lana TETUANUI
en remplacement de
M. Jean-Christophe BOUISSOU



DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE :
**M^{me} Vaiata
PERRY-FRIEDMAN**



TROISIÈME VICE-PRÉSIDENTE :
M^{me} Monique RICHTON
en remplacement
de **M. Frédéric RIVETA**



PREMIÈRE SECRÉTAIRE :
**M^{me} Loïs
SALMON-AMARU**



DEUXIÈME SECRÉTAIRE :
**M^{me} Armelle
MERCERON**



TROISIÈME SECRÉTAIRE :
**M^{me} Chantal
Minarii GALENON**



PREMIER QUESTEUR :
**M^{me} Dylma
ARO**



DEUXIÈME QUESTEUR :
**M^{me} Virginie
BRUANT**



TROISIÈME QUESTEUR :
**M. Victor
MAAMAATUAIAHUTAPU**

À retenir

En cas de vacance des fonctions de président de l'assemblée de la Polynésie française, il est procédé au renouvellement intégral du bureau.



LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Trois jours avant la date fixée pour une séance déterminée, le président de l'assemblée réunit la conférence des présidents de groupes politiques pour préparer l'ordre du jour de ladite séance. Lors de cette réunion, les chefs de groupe politique s'accordent également sur la durée globale du temps de parole qui sera consacrée à chaque dossier (projets ou propositions de délibération) dans le cadre de la discussion générale en séance.

Ce qu'il faut savoir

L'ordre du jour d'une séance ordinaire ou extraordinaire est toujours proposé par les présidents des groupes politiques, qui se réunissent en conférence des présidents au moins trois jours avant la prochaine séance pour examiner les textes proposés pour cette séance.



L'ASSEMBLÉE EN CHIFFRES

- 195** textes adoptés
- 191 h** de travaux délibératifs
- 57** amendements déposés dont 49 adoptés
- 11** questions posées au gouvernement
- 3** rapports de la chambre territoriale des comptes

Ce qu'il faut savoir

En 2001, la parité est instaurée. L'assemblée est composée de 57 représentants, dont 31 femmes et 26 hommes.

LE TRAVAIL DÉLIBÉRATIF



LES RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE EN SESSION EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée peut également se réunir en session extraordinaire, à la demande soit du Président de la Polynésie française, soit de la majorité absolue des représentants, soit encore du Haut-commissaire de la République en Polynésie française.

En 2014, les représentants à l'assemblée de la Polynésie française ont été convoqués à cinq reprises en session extraordinaire.

À retenir

Lorsqu'elle est convoquée à la demande du Président de la Polynésie française ou à la demande de la majorité absolue des représentants, la durée de chaque session extraordinaire ne peut excéder un mois. Toutefois, si plusieurs sessions extraordinaires se tiennent entre deux sessions ordinaires, la durée totale ne peut excéder deux mois

LES SESSIONS ORDINAIRES

Les sessions ordinaires durent chacune 90 jours et s'ouvrent de plein droit :

- pour la première, dite session administrative, le 2^e jeudi d'avril ;
- pour la seconde, dite session budgétaire, le 3^e jeudi de septembre.

En 2014, la session administrative a débuté le jeudi 10 avril 2014 et s'est clôturée le mardi 8 juillet 2014. La session budgétaire s'est ouverte le jeudi 18 septembre 2014 et a duré jusqu'au lundi 15 décembre 2014.

Ce qu'il faut savoir

À la fin de chaque séance plénière, le président donne connaissance de la correspondance reçue par l'assemblée et des décisions des juridictions administratives ou judiciaires qui se prononcent sur la légalité des actes des institutions de la Polynésie française qui lui sont notifiées.





LES SÉANCES DE LA COMMISSION PERMANENTE DURANT L'INTERSESSION

La commission permanente de l'assemblée est chargée, entre les sessions, de régler les affaires qui ont fait l'objet d'un acte de délégation par l'assemblée.

C'est le président de l'assemblée qui soumet la proposition d'acte de délégation à laquelle est annexée une liste des affaires déléguées.

La commission permanente comprend 21 membres qui sont désignés par leurs groupes politiques. Chaque groupe politique y dispose d'un nombre de sièges proportionnel à son importance.

Le président de la commission permanente est assisté d'un vice-président et d'un secrétaire. La commission permanente a tenu quatre séances en 2014.

À retenir

La commission permanente est renouvelée chaque année, au plus tard au cours de la deuxième séance de la session administrative.



La composition de la commission permanente

La composition de la commission permanente a été renouvelée le 18 septembre 2014.



PRÉSIDENTE :

Loïs SALMON-AMARU
en remplacement de René TEMEHARO

VICE-PRÉSIDENTE :

Sylvana PUHETINI

SECRÉTAIRE :

Élise VANAA

MEMBRES :

Sandra MANUTAHI LEVY-AGAMI
Michel LÉBOUCHER
(en remplacement de Nicole SANQUER)
Alice TINORUA-RIJKAART
(en remplacement de Jean-Christophe BOUISSOU)
Patricia AMARU
(en remplacement de Noëla GREIG)
Jacques RAI OHA
(en remplacement de Loïs SALMON-AMARU)
Henri FLOHR
Yolande VIRIAMU
Jeanine TATA
Vaiata PERRY-FRIEDMAN
Juliette MATEHAU-NUUPURE
Teapehu TEAHE
Joëlle FRÉBAULT
Justine TEURA
Chantal FLORES-TAHIATA
Éliane TEVAHITUA
Emma MARAEA
Armelle MERCERON
Teura TARAHU-ATUAHIVA

Ce qu'il faut savoir

Les séances plénières de l'assemblée de la Polynésie française sont ouvertes au public. Elles se tiennent dans la salle Vetea BAMBRIDGE. Pour y assister, il suffit de s'y présenter et d'observer un comportement respectueux.

Les séances plénières de l'assemblée de la Polynésie française sont retransmises en direct sur le site internet de l'assemblée et sur sa chaîne you tube.

LE BILAN STATISTIQUE

Au cours de l'année 2014, l'assemblée de la Polynésie française a tenu 25 séances et la commission permanente s'est réunie 4 fois, pour un total de près de 191 h de travaux dans la période de janvier à décembre 2014 au cours desquelles 195 textes ont été adoptés.

Le tableau ci-dessous en présente les détails :

Période	2013	2014
Session administrative <i>(90 jours – avril à juillet)</i>	9 séances 57 h 13	7 séances 52 h 25
Session budgétaire <i>(90 jours – septembre à décembre)</i>	7 séances 59 h 20	9 séances 76 h 35
Sessions extraordinaires et réunions de plein droit	9 séances 62 h 53	9 séances 38 h 46
Commission permanente	4 séances 16 h	4 séances 23 h 16
Total	29 séances 195 h 26	29 séances 191 h 02

195 textes ont été adoptés définitivement au cours de cette période.

Textes	2013	2014
Lois du pays	27 textes	33 textes
Délibérations (y compris actes de délégation)	126 textes	131 textes
Résolutions	7 textes	2 textes
Avis	7 textes	29 textes
Vœux	1 texte	0 texte
Total	168 textes	195 textes

Au cours de l'année 2014, 29 demandes d'avis ont été adressées à l'assemblée de la Polynésie française.

À retenir

Retrouvez tous les textes adoptés sur le site internet de l'assemblée www.assemblee.pf

LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL DES ACTES DE L'ASSEMBLÉE

Les actes de l'assemblée peuvent être déférés devant les juridictions.

En première instance, les justiciables ou le Haut-commissaire dans le cadre du déféré peuvent saisir le tribunal administratif de la Polynésie française.

En cas d'appel, les parties doivent saisir la Cour administrative d'appel de Paris.

Et enfin, les pourvois en cassation relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'État.

Cependant, certains actes ne peuvent être déférés qu'au Conseil d'État, c'est notamment le cas des « lois du pays » qui obéissent à un contrôle juridictionnel spécifique.

Le recours de droit commun

En 2014, trois délibérations ont fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir et ont été déférées devant le tribunal administratif de la Polynésie française.

- La délibération n° 2014-23 APF du 25 février 2014 portant approbation du projet de convention relative à l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la 1^{ère} tranche du projet « Fiber to the home » dans le cadre du programme de rattrapage en matière d'équipements structurants du Fonds exceptionnel d'investissement (FEI) 2013.

Le tribunal administratif était appelé à se prononcer sur la demande d'annulation de la délibération approuvant le projet d'octroi d'une convention à l'Office des Postes et Télécommunications en sa qualité d'opérateur public pour la modernisation du réseau public de télécommunications « filaire ».

Par jugement du 24 février 2015, il a rejeté la demande d'annulation pour irrecevabilité, le requérant qui s'était qualifié de concurrent à l'opérateur public ne justifiait pas d'une telle qualité pour agir.

- La délibération n° 2014-27 APF du 14 mars 2014 sur le haut conseil de la Polynésie française.

Dans cette affaire, le Tribunal administratif a transmis, en application de l'article 174 de la loi organique portant statut de la Polynésie française, le dossier pour avis au Conseil d'État car il a estimé que les questions de droit invoquaient l'inexacte application de la répartition des compétences entre l'Etat et la Polynésie française.

Fort de l'avis du Conseil d'État, le tribunal a rendu sa décision le 25 mars 2015 et a rejeté les demandes d'annulation de la délibération n° 2014-27 APF du 14 mars 2014.

- La délibération n° 2014-87 APF du 29 juillet 2014 portant réglementation de la location de véhicules sans chauffeur

Le tribunal administratif dans cette affaire n'a pas eu besoin de statuer sur le fond du dossier, le requérant s'est désisté en cours d'instance. La juridiction a donné acte de désistement d'instance par ordonnance du 19 février 2015.

Le contrôle spécifique des lois du pays

À l'expiration de la période de huit jours suivant l'adoption en première lecture d'une loi du pays ou à partir du lendemain du vote en seconde lecture, le Haut-commissaire, le Président de la Polynésie française, celui de l'Assemblée de la Polynésie française ou six représentants de cette dernière peuvent, dans un délai de quinze jours, déférer cet acte au Conseil d'État. Les personnes physiques ou morales peuvent également saisir cette institution dans le mois suivant la publication pour information de la loi du pays au Journal officiel de la Polynésie française (JOPF, qui a lieu huit jours après la première lecture ou au lendemain de la deuxième délibération).

En 2014, 4 actes dénommés lois du pays ont été déférés devant la haute juridiction administrative. Trois textes ont été promulgués et un texte a été déclaré illégal et n'a pas pu être promulgué.

- Le texte adopté n° 2014-15 LP APF du 25 juin 2014 relatif à la concurrence

Le Conseil d'État a été saisi d'une demande de déclaration d'illégalité du cadre réglementaire concurrentiel qui se présente sous la forme d'un code de la concurrence au motif que ces dispositions seraient contraire à la liberté de commerce et de l'industrie. Cette requête a fait l'objet d'un rejet par décision n° 383318 du 19 décembre 2014 et la loi du pays a été promulguée sous le n° 2015-2 LP/APF relatif à la concurrence du 23 février 2015 au JOPF n°8 NS à la page 234.

- Le texte adopté n° 2014-25 du 29 juillet 2014 relative aux conditions d'admission au Régime de Solidarité (R.S.T.) et au contrôle de leur respect

Le Conseil d'État a été saisi d'une demande de déclaration d'illégalité du texte qui modifie et renforce l'encadrement des conditions d'admission (*et de renouvellement*) au RST au motif d'une ingérence de l'Assemblée de Polynésie française dans l'organisation des communes en particulier dans le cadre de l'aide sociale, de violation du principe d'égalité, et de méconnaissance du principe du droit au respect de la vie privée. Le conseil d'État a considéré que l'aide sociale constitue une compétence dont l'exercice peut être partagé entre le Pays et l'État et que le texte n'était pas entaché d'illégalité par décision n° 384302 du 13 février 2015. La loi du pays n° 2015-3 LP du 25 février 2015 relative aux conditions d'admission au Régime de Solidarité (R.S.T.) et au contrôle de leur respect a été promulguée au *JOPF* n° 10 NS du 25 février 2015 à la page 258.

- Le texte adopté n° 2014-26 LP/APF du 25 août 2014 relatif au projet de loi du pays portant modification du titre 8 du livre 1er de la première partie du code de l'aménagement

Le Conseil d'État a été saisi d'une demande de déclaration d'illégalité du texte qui prévoit une procédure de révision du P.P.R. simplifiée et permet de modifier le zonage au fur et à mesure de la connaissance des études techniques sans avoir à suivre une longue procédure. Par décision n° 384447 du 13 février 2015, le Conseil d'État a estimé qu'en adoptant des dispositions qui ne déterminent pas les conditions et limites de la participation du public à la procédure d'actualisation des plans de prévention des risques naturels prévisibles, l'assemblée de la Polynésie française a méconnu l'étendue de sa compétence. Il a donc déclaré la loi du pays n° 2014-26 LP/APF adoptée le 25 août 2014 portant modification du titre 8 du livre 1^{er} de la première partie du code de l'aménagement, illégale et ne pouvant être promulguée.

- Le texte adopté n° 2014-31 du 27 novembre 2014 portant réglementation des pratiques commerciales

Ce texte vise à assainir les relations commerciales entre opérateurs en intégrant un impératif de transparence et de loyauté dans les transactions et prévoit les sanctions pour des comportements ayant pour objet ou effet de restreindre la concurrence en soumettant notamment les opérateurs à des pratiques discriminatoires. Il a fait l'objet d'une demande de déclaration d'illégalité au motif qu'il comportait plusieurs erreurs manifestes d'appréciation. Par une décision n° 386768 du 1^{er} avril 2015, le Conseil d'État a rejeté cette requête. La loi du pays n° 2015-4 du 14 avril 2015 portant réglementation des pratiques commerciales a été promulguée au *JOPF* n° 17 NS du 14 avril 2015 à la page 450.



LES COMMISSIONS LÉGISLATIVES

Au nombre de 9, les commissions législatives au sein de l'assemblée de la Polynésie française sont composées chacune de 9 représentants, en respectant autant que possible la représentation politique de l'assemblée. Chaque représentant doit être membre d'au moins une commission législative.

Les commissions législatives sont renouvelées chaque année au plus tard au cours de la deuxième séance de la session administrative. Leur renouvellement est intervenu le 10 avril 2014. On notera toutefois qu'en septembre 2014, la composition des commissions a subi quelques modifications suite au changement de gouvernement.

Commission des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes



LE PRÉSIDENT :
M. Michel BUILLARD

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION :

Statut de la Polynésie française ; Règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ; Fonctionnement du conseil économique, social et culturel ; Affaires internationales et européennes ; Relations avec les communes ; Solidarité ; Emploi ; Lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; Personnes âgées ; Famille ; Questions ne relevant d'aucune autre commission.

Commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Maina SAGE

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION :

Économie ; Commerce extérieur ; Finances ; Droit commercial ; Droit des assurances ; Droit de la consommation ; Droit de la concurrence et de la régulation du marché ; Prix ; Budget ; Fiscalité ; Entreprises et industries ; Exportations ; Lutte contre la vie chère ; Fonction publique ; Droit civil ; Procédure civile ; Saisine de la Chambre territoriale des comptes en application des dispositions de l'article 186-2 de la loi statutaire.



Remplacée à compter du 18-9-2014 par :
LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Élise VANAA

Commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Sandrine TURQUEM

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION :

Tourisme ; Écologie ; Environnement ; Culture ; Aménagement ; Transport aérien.

Commission des ressources marines, des mines et de la recherche



LE PRÉSIDENT :
M. John TOROMONA

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION :

Pêche ; Aquaculture ; Perliculture ; Mines ; Recherche dans les domaines de la pêche, l'aquaculture et la perliculture.

Commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat



LE PRÉSIDENT :
M. Jean TEMAURI

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION :

Logement ; Affaires foncières ; Droit de la propriété publique ; Économie numérique ; Communication ; Politique audiovisuelle ; Postes et télécommunications ; Artisanat ; Archives.

Commission de la santé et du travail



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Sylvana PUHETINI

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION :

Santé ; Travail ; Protection sociale généralisée ; Formation professionnelle ; Dialogue social ; Droits de la femme ; Lutte contre la toxicomanie.

Commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Nicole SANQUER

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION :

Éducation ; Enseignement scolaire ; Enseignement supérieur ; Recherche ; Jeunesse et sports ; Vie associative.



Remplacée à compter du 18-9-2014 par :
LE PRÉSIDENT :
M. Michel LEBOUCHER

**Commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie
et des transports terrestres et maritimes**



LE PRÉSIDENT :
M. Henri FLOHR

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION :

Équipement ; Urbanisme ; Règles régissant les contrats soumis à la commande publique ; Énergie ; Énergies renouvelables ; Transports terrestres et maritimes ; Navigation ; Affaires maritimes ; Parcs et jardins.

**Commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire,
de l'élevage et du développement des archipels**



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Monique RICHETON

ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION :

Agriculture ; Agroalimentaire ; Élevage ; Égalité et développement des archipels.



Remplacée à compter du 18-9-2014 par :

LE PRÉSIDENT :
M. Thomas MOUTAME

Les commissions législatives ont pour fonction principale de préparer le débat des textes en séance publique. Elles ont progressivement étendu leurs activités à l'information de l'assemblée et au contrôle de l'action du gouvernement.



Lieux de préparation du débat en séance publique

Les commissions législatives jouent un rôle important dans le processus d'élaboration et d'adoption des textes par l'assemblée de la Polynésie française. En effet, lieux de débat et d'étude approfondie des textes, elles ont en outre le pouvoir d'amender en tant que de besoin les textes qui leur sont soumis, avant leur examen en séance publique par l'assemblée plénière ou la commission permanente.

Ainsi, tout projet de texte (déposé par le gouvernement) ou toute proposition de texte (déposée par un élu de l'assemblée), après son enregistrement au secrétariat général de l'assemblée, est renvoyé par le président de l'institution à l'examen de la commission législative compétente.

Un rapporteur est alors désigné – généralement par le président de la commission – pour travailler sur le texte et préparer un rapport. Il procède, si nécessaire, à diverses auditions (gouvernement, services ou établissements publics du Pays, professionnels du secteur privé, représentants des communes, etc.).



Ensuite, la commission se réunit et procède, après un exposé du rapporteur, à une discussion générale et à un examen article par article du texte, avec la participation des ministres et techniciens des services et établissements publics du Pays, ou encore d'organismes parapublics ou privés, venus apporter leur éclairage sur les projets de texte présentés.

À l'issue des débats, la commission procède au vote du texte en y intégrant, le cas échéant, les amendements proposés par les représentants ou par le gouvernement (180 amendements ont été adoptés en 2014 par les commissions).

Le rapport de la commission et le texte amendé éventuellement par la commission sont ensuite enregistrés au secrétariat général de l'assemblée, puis diffusés aux 57 représentants et mis en ligne sur le site intranet de l'assemblée. La conférence des présidents de groupe ou le président de la commission permanente peut ensuite proposer leur inscription à l'ordre du jour d'une séance.

Respecter le droit à l'information des élus

Lorsqu'un projet de texte est déposé au secrétariat général de l'assemblée, le président de l'assemblée le transmet à la commission compétente, qui désigne un rapporteur.

Ensuite, le rapport de la commission est mis en distribution douze jours au moins avant la séance, lorsqu'il s'agit d'un projet de loi du pays, et 4 jours au moins pour un projet de délibération.

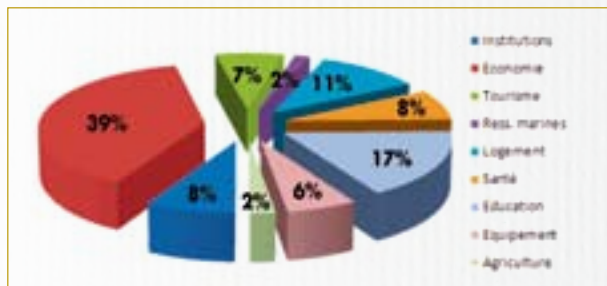
Ces délais permettent de respecter la parfaite information des élus.

Le projet est communiqué le jour même aux élus. Il est immédiatement accessible sur le réseau informatique interne Orama de l'assemblée.

Statistiques par commission en 2014

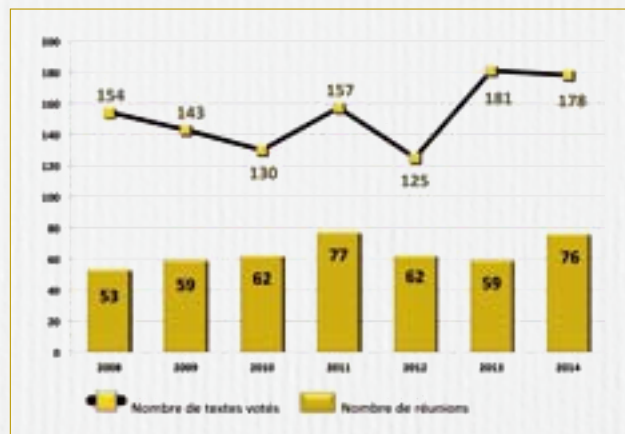
COMMISSIONS	Nb réunions	Nb textes
Commissions des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes	8	14
Commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique	24	69
Commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien	8	13
Commission des ressources marines, des mines et de la recherche	2	3
Commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat	8	20
Commission de la santé et du travail	10	14
Commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports	7	30
Commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes	7	11
Commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels	2	4
TOTAL	76 réunions	178 textes

Nombre de textes votés par commission en 2014



Ce sont ainsi 178 textes qui ont été examinés et votés par les commissions législatives durant l'année 2014 (contre 125 en 2012 et 181 en 2013) et sur les 195 textes définitivement adoptés par l'assemblée en 2014, sont inclus des textes examinés par les commissions législatives en 2013.

Évolution du nombre de réunions et de textes votés



Lieux d'information de l'assemblée et de contrôle de l'action du gouvernement

Au-delà de l'activité d'examen de textes, les commissions législatives assurent l'information de l'assemblée et exercent un contrôle sur l'action du gouvernement par le biais de réunions d'information et d'auditions, voire de visites sur le terrain pour être au plus près des réalités locales.

Les thématiques économiques



La lutte contre la vie chère et la concurrence en Nouvelle-Calédonie

25-3-2014

Réunion de travail avec le secrétaire général du Congrès de la Nouvelle-Calédonie sur les travaux réalisés en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la lutte contre la vie chère et la concurrence.

La concurrence en Polynésie française

3, 4, 6 et 10-6-2014

Auditions dans le cadre de l'étude du projet de loi du pays relatif à la concurrence (organisations patronales, membres du CESC, associations défendant les intérêts des consommateurs, économistes de l'UPF).





La balance des paiements polynésienne (IEOM)

4-6-2014

Présentation par le directeur de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) et son équipe, des résultats de la dernière balance des paiements de la Polynésie française 2012.

Les enquêtes économiques de l'ISPF

1-10-2014

Information sur le rôle de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) dans l'aide à la décision des pouvoirs publics : missions, publications mises à la disposition du public, travaux en cours comme l'enquête sur le budget des familles.



Les antennes-relais de téléphonie mobile

24-4-2014

Présentation par M. Frank MARCHAND, avocat spécialiste du droit des NTIC, de son rapport sur les problématiques des antennes-relais de « téléphonie mobile » en Polynésie française : état des lieux, mise en perspective et préconisations.





Les transports en Polynésie française

Transport urbain

24-2-2014

Présentation par l'association 2D Attitude d'une pré-étude sur l'implantation d'un « tram aérien » dans l'agglomération urbaine de Papeete.



Transport aérien international

17-6-2014

Présentation par le PDG d'Air Tahiti Nui des perspectives d'avenir de la compagnie, suivie le lendemain d'une visite des installations aéroportuaires de Tahiti - Faa'a.

Accords aériens entre la Chine et la Polynésie française

29-9-2014

Présentation par la direction de l'aviation civile des accords aériens passés entre la Chine et la Polynésie française



La santé en Polynésie française



Sauvetage en mer et évacués aux Marquises

15-4-2014

Information sur la situation du sauvetage en mer et les évacuations sanitaires maritimes dans l'archipel des Marquises, avec notamment un projet d'acquisition d'une vedette de sauvetage et d'assistance médicale (avec le concours de la Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer, la Caisse de prévoyance sociale et l'Agence des aires marines protégées).

Le plan cancer

23-4-2014

Présentation, par la direction de la santé, de la méthodologie pour l'élaboration du plan cancer polynésien 2015-2020 (planification, instances concernées, étapes d'élaboration, partenariats, validation, communication).



Le don d'organes

21-8-2014

Rencontre avec le Dr Michel CORNIGLION, le plus ancien transplanté cardiaque au monde (greffé en 1981) ; élu président de France ADOT (Fédération des Associations pour le Don d'organes et de Tissus humains) en 1989 ; Chevalier de l'Ordre National du Mérite et récipiendaire des Palmes d'Or de la Fondation du Bénévolat en 2006 et de la Légion d'honneur en 2008.

Le programme de surveillance TELSITE 2

7-7-2014

Présentation par le contre-amiral Anne Cullerre du programme de rénovation des équipements de surveillance géomécanique TELSITE 2 à Moruroa.

Mis en place dans les années 1980, le système TELSITE est constitué d'un ensemble de capteurs situés sur l'atoll et dans ses sous-sols. Après plus de trente ans de fonctionnement, il nécessite d'être modernisé. Les travaux devraient se dérouler au moins jusqu'en 2016.





Le dispositif ORS – Objectif réussite scolaire

21-10-2014

Visite de la commission de l'éducation à l'école de Pamata'i - Faa'a.

Cette visite a permis de faire une première évaluation du dispositif « ORS – Objectif réussite scolaire », dispositif innovant dont les objectifs sont :

- d'améliorer les performances scolaires ;
- de promouvoir l'aide à la parentalité ;
- de déployer l'éducation prioritaire.

Le monde agricole

30-9-2014

La commission de l'agriculture à la rencontre des professionnels du secteur agricole : agriculteurs, maraîchers, horticulteurs de tous les archipels.

L'agriculture polynésienne est un secteur porteur d'avenir et les professionnels ont montré à l'occasion de cette foire à Vaitupa – Faa'a, qu'ils disposaient des compétences, du savoir-faire et de productions de qualité, mais qu'ils attendaient aussi soutien et accompagnement du pays pour mieux organiser la filière, la pérennité des productions et la commercialisation des produits.



LA MISSION DE CONTRÔLE

LA SÉANCE DES QUESTIONS ORALES

Au-delà de sa compétence délibérative, l'assemblée de la Polynésie française dispose, sur le fondement de l'article 102 de la loi statutaire, d'un pouvoir de contrôle sur l'action du Président de la Polynésie française et du gouvernement. Ce contrôle s'exerce de diverses manières.

Les questions orales représentent la forme la plus directe de contrôle de l'action du gouvernement par l'assemblée. Elles permettent l'information des élus de l'assemblée sur des sujets ponctuels et des points d'actualité.

En **2014**, **11** questions orales ont été posées au gouvernement dans des domaines divers (économie, santé, équipement, etc.).

Les questions orales sont posées par les représentants lors des sessions ordinaires ou extraordinaires. En principe deux séances par mois sont réservées aux questions orales.

Les questions sont posées aux ministres et lorsqu'elles sont posées au Président du Pays, elles ne peuvent porter que sur la politique générale du Pays.

Le représentant dispose de 3 minutes pour exposer sa question, le ministre y répond en 5 minutes.

Le représentant ne peut intervenir à la suite de la réponse du ministre. La gestion du temps de parole est arrêtée par la conférence des présidents à partir de l'importance numérique de chaque groupe.

Questions orales posées en 2014

SÉANCES	REPRÉSENTANTS (Groupe politique)	GOVERNEMENT	OBJET
22 mai	Teura TARAHU-ATUAHIVA (ATP)	PR (G. FLOSSE)	Situation des agents du service d'assistance et de sécurité de la Présidence basée à Raiatea
	Jacqui DROLLET (UPLD)		Projet Mahana beach et aspirations du Gouvernement en matière foncière
16 octobre	Armelle MERCERON (ATP)	PR (E. FRITCH)	Rapport de l'Inspection Générale de l'Action Sociale (IGAS)
	Michel LÉBOUCHER (TH)	MEE (N. SANQUER)	Engagements concrets de l'État suite aux rendez-vous pris auprès du Ministre de l'Éducation à Paris
13 novembre	Armelle MERCERON (ATP)	PR (E. FRITCH)	Projet de SWAC pour la climatisation de l'Hôpital Taaone
	Élise VANAA (TH)	VP (N. LAUREY)	Financement du RST
	Richard TUHEIAVA (UPLD)	MEA (A. SOLIA)	Prix de l'électricité
	Alice TINORUA-RIJKAART (TH)	MRE (JC BOUISSOU)	Compte rendu voyage en Chine
11 décembre	Nicole BOUTEAU (ATP)	MTF (T. FROGIER)	Politique de l'emploi
	John TOROMONA (TH)	VP (N. LAUREY)	Situation de la PSG et consultation des élus de l'assemblée
	Sylvana PUHETINI (TH)	VP (N. LAUREY) Adressée à Patrick HOWELL	Épidémie de Chikungunya

Ce qu'il faut savoir

Deux séances par mois au moins sont réservées par priorité aux questions des représentants et aux réponses du président et des membres du gouvernement.



LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

Les commissions d'enquête constituent un autre moyen d'information et de contrôle. Elles sont créées à l'initiative des représentants à la majorité absolue des membres présents ou représentés de l'assemblée. Elles sont composées de neuf à treize membres désignés à la représentation proportionnelle des groupes politiques constitués à l'assemblée.

Les commissions d'enquête sont chargées de recueillir des informations, notamment sur des faits déterminés ou la gestion de services publics, et de formuler des préconisations ou recommandations.

Comme en 2013, aucune commission d'enquête n'a été créée en 2014.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (CCBF)

Créée par la loi organique n° 2007-1719 du 7 décembre 2007, la commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF) participe également par ses travaux à la mission de contrôle de l'assemblée sur l'action du gouvernement.

Cette commission est en effet obligatoirement consultée sur les projets de décision relatifs :

- aux aides financières aux personnes morales dont le montant est supérieur à un seuil fixé par l'assemblée (associations, sociétés, établissements publics, communes) ;

- à la nomination des directeurs d'établissements publics ou la désignation de représentants de la Polynésie française au sein des organes délibérants des SEM et des sociétés privées gérant un service public ou d'intérêt général ;
- aux opérations immobilières du pays ;
- à la participation de la Polynésie française dans le capital de sociétés.

La composition de la CCBF a été reconduite en intégralité le 10 avril 2014. Cette composition a toutefois été modifiée à deux reprises au cours de l'exercice 2014.



LA PRÉSIDENTE :
M^{me} Virginie BRUANT

LA VICE-PRÉSIDENTE :
M^{me} Béatrice LUCAS

LES MEMBRES :

M. Rudolph JORDAN
M. Charles FONG LOI
M. John TOROMONA
M^{me} Dylma ARO
M^{me} Chantal, Minarii GALENON,
remplacée le 18-9-2014
par M^{me} Valentina CROSS
M^{me} Éliane TEVAHITUA
M. Antonio PEREZ,
remplacé le 30-10-2014
par M^{me} Nicole BOUTEAU





En 2014, la CCBF a tenu 40 réunions (contre 35 en 2013), permettant ainsi de rendre un avis sur 373 projets de décision.

	PROJETS DE DÉCISION EXAMINÉS PAR LA CCBF EN 2013		PROJETS DE DÉCISION EXAMINÉS PAR LA CCBF EN 2014	
	Nombre	Montant en F CFP	Nombre	Montant en F CFP
AIDES FINANCIÈRES	272	14 303 644 284	318	14 386 779 298
- Associations	149	604 855 490	155	807 614 627
- Communes	35	1 054 516 503	24	534 701 039
- Sociétés	64	7 773 316 194	82	3 726 786 652
- Établissements publics et organismes parapublics	24	4 870 956 097	57	9 317 676 980
PARTICIPATION AU CAPITAL DES SOCIÉTÉS	0	0	1	40 000 000
OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES	8	984 000 000	14	291 180 000
NOMINATIONS	49	-	40	-
TOTAL	329	15 287 644 284	373	14 717 959 298

Ces données chiffrées font l'objet d'une analyse plus détaillée dans le rapport d'activité que la CCBF remet chaque année au Président de la Polynésie française, aux autres membres du gouvernement et aux membres de l'assemblée.

Il est rappelé que les rapports d'activité de la CCBF donnent lieu à un débat à l'assemblée dans le mois qui suit leur dépôt et sont publiés au Journal officiel de la Polynésie française.

Les rapports annuels de la CCBF sont consultables sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française www.assemblee.pf.

LES COMMISSIONS EXTÉRIEURES

La mission de contrôle s'exerce aussi au travers de la représentation de l'assemblée au sein des commissions et organismes extérieurs. En effet, l'assemblée de la Polynésie française est présente dans plus de 150 commissions et organismes extérieurs intervenant dans divers domaines comme l'économie, l'emploi, le logement, la santé, l'éducation, la culture, le tourisme, l'agriculture, etc.

Le renouvellement des représentants siégeant dans ces entités intervient chaque année au cours de la session administrative. Ainsi, le 10 avril 2014, l'assemblée a procédé à ce renouvellement annuel.

La participation des représentants aux commissions et organismes extérieurs est régie par les articles 68-2 à 68-5 du règlement intérieur de l'assemblée. Ces dispositions prévoient notamment une obligation, pour les commissions ou organismes concernés, de transmettre au président de l'assemblée la convocation, le dossier de séance et le procès-verbal de chaque réunion.

L'ensemble de ces documents est ensuite rendu accessible aux 57 élus de l'assemblée, via le réseau intranet de l'institution, permettant ainsi une meilleure information des représentants dans l'exercice de leurs fonctions.

RENCONTRES PROTOCOLAIRES ET INSTITUTIONNELLES

LES VISITES DE COURTOISIE

En 2014, les présidents de l'assemblée successifs Édouard FRITCH et Marcel TUIHANI ont reçu de nombreuses visites de courtoisie dont les plus marquantes ont été celles de M. Hui LIAO, président de l'association d'Amitié Chine-Océanie, accompagné de M. Yuan XIE, vice-président de l'Association du Peuple Chinois pour l'Amitié avec l'Étranger, en février, celle de M. Jean-Marc SAUVE, vice-président du Conseil d'État en juillet et celle d'une délégation du Conseil économique et social européen, du Conseil économique, social et environnemental de la République française, du Conseil économique, social et environnemental de Nouvelle Calédonie et du Comité consultatif social et économique de Wallis-et-Futuna en octobre.

Visites de personnalités étrangères :

Sous la présidence de M. Édouard FRITCH :

- M. Claude AZEMA, président de la fédération internationale de pétanque ;
- M. Philippe LA COGNATA, directeur de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer et de l'Institut d'Émission d'Outre-mer ;
- M. Mark MIGGIANI, président de la chambre de commerce de Malte ;

- M. Joël DARNAUD, directeur exécutif de la Banque publique d'investissement (BPI), dans le cadre de l'extension des activités de la BPI en Polynésie ;
- M. Hui LIAO, président de l'association d'Amitié Chine-Océanie ;
- M. Michel ROUSSEAU, conseiller Pacifique Sud à la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) ;
- M. Olivier SADRAN, président du groupe Newrest ;
- M. Lilian MALET, délégué général de l'association des communes et collectivités d'Outre mer (ACCDOM) ;
- M. Jean-Marc SAUVE, vice-président du Conseil d'État ;



- M^{me} Linda TE PUNI, Consule Général de Nouvelle-Zélande pour les Territoires français du Pacifique, basé à Nouméa ;
- M^{me} Heidi BOOTLE, consule générale d'Australie basée à Nouméa ;
- M^{me} Catherine GAUTIER et M. Laurent MICHEL, représentants de la mutuelle Interiale.





Sous la présidence de M. Marcel TUIHANI :

- M. Laurent BERGER, secrétaire général de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), premier syndicat français ;
- M. Efstratios PEGIDIS, chef du Bureau de la Commission Européenne pour les Pays et Territoires d’Outre-Mer du Pacifique ;
- M. Jean-Philippe PASCAL, nouveau directeur régional de Polynésie 1^{ère} ;
- Une délégation du Conseil économique et social européen, du Conseil économique, social et environnemental de la République française, du Conseil économique, social et environnemental de Nouvelle Calédonie et du Comité consultatif social et économique de Wallis-et-Futuna ;
- M. Robert LAUFOAULU, sénateur de Wallis-et-Futuna et une délégation de l’assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna ;
- M^{me} Linda TE PUNI, consule générale de Nouvelle-Zélande ;
- M. Guoqiang YANG, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire de Chine à Riga, capitale de la Lettonie ;
- M. Patrice GELINET, membre du Conseil Supérieur de l’Audiovisuel.



- M. Angélo FREBAULT, président du CESC et son bureau ;
- Contre-amiral Anne CULLERRE, commandant supérieur des forces armées en Polynésie française ;
- Contre-amiral Bernard-Antoine MORIO DE L’ISLE, nouveau commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.

Sous la présidence de M. Marcel TUIHANI :

- M. Régis-VOUAUX-MASSÉL, président de la cour d’appel de Papeete et M^{mes} Laure BELANGER et Marie WALAZYC, spécialistes de la direction des affaires civiles et du Sceau du ministère de la Justice ;
- Contre-amiral Bernard-Antoine MORIO DE L’ISLE, nouveau commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.

Visites de personnalités locales :

Sous la présidence de M. Édouard FRITCH :

- M. Jean-Marc ROIRANT, secrétaire général de la Ligue de l’enseignement accompagné des membres du bureau de la Fédération des Œuvres Laïques ;
- M. Christophe LOTIGIE, chef de la subdivision des Îles Sous-le-Vent et des Îles-du-Vent ;



Autres rencontres :

Sous la présidence de M. Édouard FRITCH :

- Visite de sept élèves du lycée international de WEN LING, dans le cadre d’un échange linguistique ;
- Rencontre avec les employés communaux grévistes au sujet de l’application en Polynésie française du statut unique de la Fonction publique communale.

Sous la présidence de M. Marcel TUIHANI :

- Visite de congressistes de l’ACCDOM ;
- Rencontre avec M. Hideki AOTA et M^{me} Marie GUITTON, deux journalistes du quotidien japonais *Asahi Shimbun* au sujet de la résolution concernant les atolls de Moruroa et Fangataufa ;
- Rencontre avec une délégation Maori accompagnée par les membres de l’association Puna Reo.



LES MISSIONS LOCALES

Le président est également amené, dans le cadre de ses fonctions, à représenter l'assemblée à l'occasion de divers événements et manifestations locales.



Missions locales en 2014 :

Sous la présidence de M. Édouard FRITCH :

Janvier :

- Inauguration du salon du Tourisme.

Février :

- Ouverture de la 11^e édition du FIFO ;
- Cérémonie d'hommage aux militaires de la gendarmerie décédés en 2013 dans l'accomplissement de leur devoir ;
- Conférence de l'Église des Saints des derniers jours.

Août :

- Inauguration du centre Pu o te hau à l'invitation de M^{me} Christine KELLY, responsable de la Fondation « K d'urgences ».

Sous la présidence de M. Marcel TUIHANI :

Septembre :

- Centenaire du bombardement de la ville de Papeete ;
- Ouverture du Bougainville Arts Village ;
- Ouverture de la foire agricole de Vaitupa.

Décembre :

- Concert de Noël du centre d'hébergement d'urgence de Tipaerui.



Autres missions locales :

Sous la présidence de M. Édouard FRITCH :



Les festivités du nouvel an à Rurutu

Le président de l'assemblée de la Polynésie française s'est joint au représentant maire de Rurutu, Frédéric Riveta, pour les célébrations traditionnelles du nouvel an à Rurutu. Il a ainsi participé au culte au temple protestant le soir du 31 décembre, à la cérémonie du Tomoraa Utuafare le 1^{er} janvier et au Tere Faati (tour de l'île) le 3 janvier.



Le « café citoyen » au Lycée Taiarapu Nui

Le président de l'assemblée s'est rendu au lycée de Taravao en janvier 2014 à l'invitation du corps enseignant, et notamment du proviseur, Alain Thomas, et du professeur de lettres-histoire, Hassan Fallah, pour participer à un « café citoyen ». Cette activité pédagogique s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Ainsi, devant une soixantaine d'élèves de 1^{ère} bac pro, Édouard Fritch a présenté les différentes institutions de la Polynésie française et leur rôle respectif, les relations entre l'État et la collectivité, mais également le rôle des députés, autant de sujets qui figurent au programme d'histoire et d'éducation civique.

LE PARTENARIAT AVEC L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans le cadre de la convention liant l'assemblée de la Polynésie française et l'Assemblée nationale depuis décembre 2012, Sylvana Puhetini et John Toromona, respectivement présidente de la commission de la santé et du travail, et président de la commission des ressources marines, des mines et de la recherche à l'assemblée de la Polynésie française, ont effectué une mission d'une semaine à l'Assemblée nationale en octobre 2014.

Ce déplacement a permis aux deux présidents de commission de se familiariser avec le fonctionnement institutionnel de la chambre parlementaire, en rencontrant notamment les présidents de diverses commissions et délégations et en assistant à leurs travaux.



LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Le 12 décembre 2013, les représentants à l'assemblée avaient approuvé une convention de partenariat visant à renforcer les relations amicales, les échanges d'information et les relations de travail entre l'assemblée de la Polynésie française et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. En application de cette convention de partenariat, M. TIROU, secrétaire général du Congrès de la Nouvelle-Calédonie est venu à Tahiti en mission et a rencontré dès son arrivée les membres du cabinet de M. Édouard FRITCH, avec lesquels il a évoqué notamment la prochaine mission du président de l'assemblée de la Polynésie française en Nouvelle-Calédonie ainsi que l'intégration de l'assemblée de Wallis-et-Futuna au partenariat interparlementaire. M. TIROU a ensuite visité l'institution puis rencontré les chefs de service de l'institution.



Durant sa mission, M. TIROU a participé à plusieurs réunions de travail avec les services administratifs de l'assemblée pour évoquer le fonctionnement et l'organisation de l'institution ainsi que la procédure parlementaire.

Il a également assisté à une réunion de la commission du contrôle budgétaire et financier et s'est entretenu avec les membres de la commission de l'économie sur le dossier de la lutte contre la vie chère et l'autorité de la concurrence.

Par ailleurs, une présentation du Congrès de la Nouvelle-Calédonie a été faite aux élus et à leurs collaborateurs.

Cette mission est la première action proposée dans le cadre du partenariat entre les deux institutions.

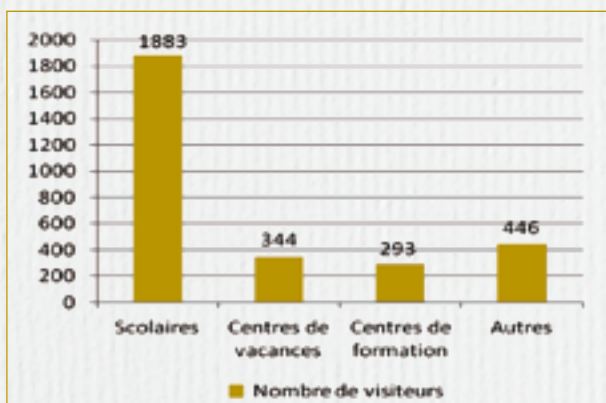
L'ASSEMBLÉE ET LES CITOYENS



LES VISITES DE L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée accueille chaque année de nombreux visiteurs dans le cadre de ses visites guidées. En 2014, 2966 personnes dont 1883 scolaires ont bénéficié de la visite institutionnelle proposée par l'institution comprenant l'hémicycle, les salles des commissions, le hall et les jardins de l'Assemblée.

Statistiques des visites à l'Assemblée



LES ÉVÉNEMENTS

En 2014, l'institution a accueilli dans son enceinte 24 événements, générant ainsi 15 000 visiteurs.

Huit événements ont été organisés à l'initiative de l'institution :



16 et 17 avril 2014 : Forum de la micro-entreprise

L'Assemblée de la Polynésie française et ses partenaires ont organisé la 4^{ème} édition du forum de la micro-entreprise dont l'objectif était d'offrir des renseignements gratuitement à toute personne souhaitant développer sa propre activité. Cette édition spécialement axée sur les activités qui ressortent du secteur primaire, telles que l'aquaculture, l'artisanat traditionnel ou la transformation des produits agricoles, a permis aux porteurs de projets d'avoir toutes les informations sur la comptabilité, les étapes clés pour créer son activité ou encore sur le financement de sa petite entreprise.





21 novembre 2014 : Journée d'accès au droit

L'association UFFO-Polynésie, en partenariat avec l'assemblée de la Polynésie française, a organisé dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une journée d'accès au droit, ouverte à tous, durant laquelle ont été proposés des conférences-débats sur le droit du consommateur, le surendettement et les conflits familiaux et de voisinage, ainsi que des stands d'information tenus par de nombreuses associations ou encore des consultations juridiques gratuites.



3 décembre 2014 : Journée internationale des personnes handicapées

À l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, une délégation de l'assemblée de la Polynésie française a visité le mercredi 3 décembre 2014, les deux centres d'accueil pour personnes handicapées situés à Moorea (Fare Moe Tini et Fare Arii). Cette visite a permis aux élus d'aller à la rencontre de ces personnes en difficulté, les voir évoluer dans ce lieu de vie et mesurer ainsi les réalités de la prise en charge du handicap.



2 juillet 2014 : Remise de la médaille du Baccalauréat

Lors d'une cérémonie organisée dans le hall René Leboucher, le président de l'assemblée de la Polynésie française a tenu à récompenser les 128 bacheliers titulaires d'une mention Très bien au baccalauréat en leur remettant une Médaille du Baccalauréat frappée par l'institution la Monnaie de Paris, médaille millésimée et fabriquée spécialement, en témoignage de l'excellence du travail accompli par ces jeunes adultes.



19 novembre 2014 : Journée internationale des Droits de l'enfant

Dans le cadre de la journée internationale des Droits de l'enfant, l'assemblée de la Polynésie française a accueilli pour une après midi éducative et festive à la fois, près de 60 garçons et filles âgés de 11 à 18 ans hébergés dans des établissements socio-éducatifs suite à des mesures d'assistance éducative prononcées pour leur protection. Ces derniers ont participé à trois ateliers intitulés « La sexualité et le respect de son corps », « L'alcool et les drogues, une solution aux soucis ? » et enfin « Le droit à une justice adaptée » avant de profiter des animations musicales proposées les jardins de l'assemblée. Un kit cadeaux leur a également été offert par le président de l'assemblée.



24 décembre 2014 : Repas de Noël pour les personnes sans domicile fixe

L'assemblée de la Polynésie française a ouvert ses portes aux personnes sans domicile fixe afin de partager un repas de Noël, en toute convivialité et simplicité. 150 personnes identifiées dans la zone urbaine essentiellement par les équipes de l'Association Polynésienne de Prévention Spécialisée Te Torea qui gèrent le centre de jour à Vaininiore et le centre d'hébergement de nuit d'urgence à Tipaerui ont pu profiter d'un moment de détente et de rires dans une ambiance familiale. Un cadeau a été offert à chaque adulte et à chaque enfant.



Deux événements ont été particulièrement marquants : l'assemblée des représentants juniors de la Polynésie française et la célébration du trentenaire du statut d'Autonomie de la Polynésie française.

L'assemblée des représentants juniors de la Polynésie française

L'assemblée a organisé en avril 2014 la quatrième édition de l'assemblée des représentants juniors de la Polynésie française. 57 représentants juniors, âgés de 9 à 12 ans, issus de classes de CM1 et CM2 des écoles de toute la Polynésie française, ont participé durant une semaine aux diverses visites et activités proposées par l'institution.

Les représentants juniors ont eu l'occasion de visiter la Présidence du gouvernement et le Conseil économique, social et culturel avant de se rendre à l'assemblée de la Polynésie française pour deux jours de travaux.

La première journée était consacrée aux travaux en commission législative et à l'élection du président junior. Lors de la deuxième journée, les représentants juniors sous la présidence de Lucas CHANSEAU-BOUY, ont voté deux textes, le premier concernant la préservation des ressources naturelles et l'interdiction d'user de sacs plastiques non biodégradables et le second relatif à la violence dans les écoles.



La célébration des 30 ans du statut d'autonomie du pays

Dans le cadre de la célébration du trentenaire de l'Autonomie, l'assemblée a organisé deux événements majeurs : une exposition intitulée « Assemblée de la Polynésie française, 30 ans d'autonomie : 1984 – 2014 » installée dans le hall René Leboucher du 26 juin au 31 août 2014 et un colloque placé sous le thème « Polynésie française, 30 ans d'autonomie : bilan et perspectives » qui s'est tenu les vendredi 27 juin et lundi 30 juin 2014 dans la salle Vetea Bambridge.



L'exposition avait pour objectif de replacer dans une perspective historique les grands événements qui ont façonné l'assemblée de la Polynésie française sur la période de 1984 à aujourd'hui.

Concernant le colloque, deux axes ont été privilégiés :

Au titre des aspects historique, sociologique, politique et pratique à ce jour du statut d'autonomie, les intervenants qui se sont exprimés sont Messieurs Gaston Flosse, Président du gouvernement, Norbert Rouland, professeur de droit à l'Université Paul Cézanne d'Aix en Provence, Gaston Tong Sang, ancien Président de la Polynésie, Michel Buillard, président de la commission des lois de l'assemblée de la Polynésie française et Marc Debène, professeur de droit public à l'Université de la Polynésie française.

Les perspectives du statut actuel ont été abordées par Madame Brigitte Girardin, ancien Ministre de l'Outre-mer et Messieurs Michel Verpeaux, professeur à l'Université Paris I – Panthéon – Sorbonne, Philippe Neuffer, avocat au barreau de Papeete, Stéphane Diemert, président du Haut conseil et Bernard Lesterlin, membre de la commission des lois de l'Assemblée nationale.

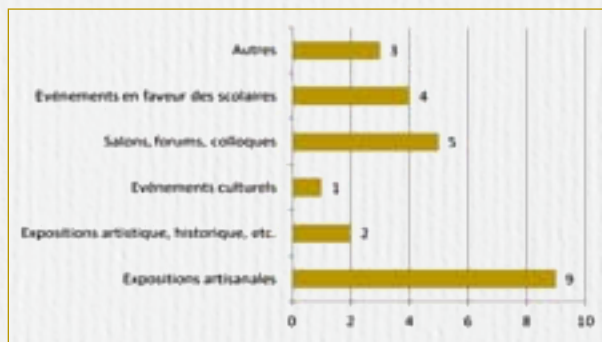
Suite à cet événement, les actes du colloque ont été édités et envoyés à tous les participants. Ce document est également téléchargeable sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française.



Seize événements ont été accueillis par l'institution :

- 31 janvier** : Salon du tourisme, organisé par le GIE Tahiti tourisme
- 10 au 16 février** : Salon I love you, organisé par la fédération artisanale Papaoa de Arue
- 24 février au 9 mars** : Salon Te rara'a, organisé par l'association Te rara'a
- 27 mars** : 11^{ème} édition du concours de Orero des classes du secondaire, organisé par l'association « Te aho o te reo » en collaboration avec le ministère de l'éducation
- 24 avril** : 3^{ème} édition du concours de Orero des classes du primaire, organisé par le ministère de l'éducation
- 23 mai au 7 juin** : Exposition artisanale Faa'a i te rima ve'ave'a, organisée par la fédération artisanale Faa'a i te rima ve'ave'a
- 9 au 16 juin** : Exposition artisanale Ta Rara'a Faufa'a Tupuna, organisée par l'association Te Opu Nui
- 17 et 18 juin** : Exposition des Centres de Jeunes Adolescents (CJA), organisée par l'Union des CJA
- 2 au 6 septembre** : Semaine de la Vanille de Tahiti, organisée par l'établissement Vanille de Tahiti
- 19 septembre au 24 octobre** : Exposition célébrant le centenaire de la Première guerre mondiale, réalisée par la Société des membres de la légion d'honneur
- 22 septembre** : Journée Défense et Citoyenneté, organisée par le Centre du service national de la Polynésie française
- 25 octobre au 9 novembre** : 13^{ème} édition du salon artisanal des Australes, organisé par le comité organisateur des expositions artisanales des Australes
- 22 novembre** : Événement culturel, organisé par la troupe Ori I Tahiti
- 29 novembre** : 1^{er} festival écolo et solidaire, organisé par Alternatiba Tahiti
- 2 au 14 décembre** : Salon Marquis'art, organisé par la fédération artisanale Te Ono Nui o Te Hana Enana
- 15 au 19 décembre** : Concours artistique organisé par un professeur en partenariat avec le GIE Tahiti Tourisme

Bilan des événements tenus à l'assemblée en 2014



LE BULLETIN DE L'ASSEMBLÉE

Depuis juillet 2013, le Bulletin de l'assemblée, publié mensuellement, renseigne le public sur les textes adoptés à l'assemblée de la Polynésie française. Ce document a été édité en français et en tahitien et distribué en 5 000 exemplaires de chaque de janvier à juillet 2014, dans les communes des cinq archipels de la Polynésie française.

Son édition a été arrêtée en août.



LES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2014

L'exécution budgétaire 2014 : un taux de réalisation des prévisions de 82,49%

En 2014, la dotation globale de fonctionnement allouée à l'institution a été diminuée de 60,6 millions FCFP. Elle est passée de 2,238 milliards FCFP en 2013 à 2,1774 milliards FCFP en 2014.

Cette diminution des ressources du budget de l'assemblée a eu pour effet d'accroître le taux de réalisation des prévisions budgétaires, en particulier de la section de fonctionnement qui représente 98% des dépenses budgétaires en 2014. Ce taux a été de 96,64% alors qu'il était de 93,66% en 2013.

Mais surtout, l'année 2014 enregistre moins de dépenses qu'en 2013 dans chacune des deux sections du budget dont les opérations de recettes et de dépenses se soldent par un excédent de 87,385 millions FCFP, malgré la diminution de 80,6 millions FCFP de la dotation. Pour mémoire, en 2013, le solde de clôture était négatif de 35,582 millions FCFP.

C'est la section de fonctionnement qui alimente cet excédent de clôture avec un résultat positif de 88,4 millions FCFP, plus élevé qu'en 2013 (62,444 millions), obtenu par des recettes de gestion et d'exploitation liquidées pendant l'année (20,2 millions FCFP), les économies réalisées (36,8 millions FCFP) sur, les dépenses de télécommunications et de transport (12,7 millions FCFP), les charges de personnel (24,1 millions FCFP). S'y ajoute, l'écart non utilisé des prévisions de dépenses inscrites pour les collaborateurs d'élus (31,4 millions FCFP).



	Prévisions modifiées (a)	Réalisations (=mandatements) (b)	Taux (b/a)	En FCFP PM réalisations 2013
Fonctionnement	2 182 400 000	2 109 130 114	0,97,%	2 217 773 864
Investissement	422 432 123	39 718 679	0,09,%	145 570 722
Total budget 2014....	2 604 832 123	2 148 848 793	0,82,%	2 363 344 586

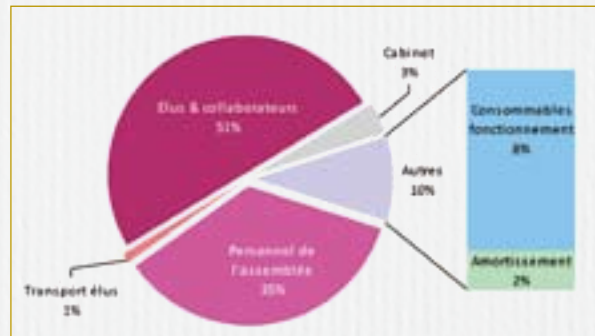
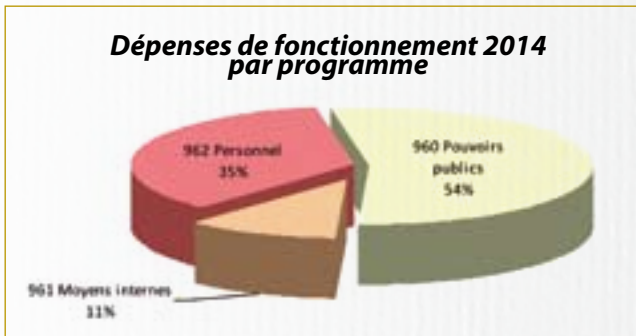
Les dépenses de fonctionnement : 98% des dépenses budgétaires en 2014

La part des réalisations de l'année 2014 absorbée par le fonctionnement représente 98%. Il s'agit des moyens mis au service de l'activité délibérative qu'il s'agisse des dépenses liées à l'exercice de la fonction des représentants et logées au chapitre 960 (Pouvoirs publics) ou celles qui résultent des activités dites « support ou de logistique », comme les consommables (fournitures administratives, téléphone, énergie...) ou les achats de services...entre les chapitres 961 (Moyens internes) et 962 (Personnel).

Elles sont classées par programme budgétaire comme suit :

Programme	Crédits ouverts	Réalisations 2014	En %
960 Pouvoirs publics	1 159 350 000	1 127 917 784	0,53,%
961 Moyens internes	252 750 000	235 069 477	0,11,%
962 Personnel	770 300 000	746 142 853	0,35,%
Total.....	2 182 400 000	2 109 130 144	99,%

Plus de la moitié de ces dépenses est consacrée directement à l'exercice du mandat de l'élu (indemnités, transports et collaborateurs) et du groupe politique auquel il appartient.



Les dépenses d'investissement : 2% des dépenses budgétaires en 2014

Les dépenses réalisées ont permis le renouvellement du matériel et du mobilier de bureau (5.054.744 FCFP), l'achat des tablettes pour les élus ainsi que le renouvellement d'ordinateurs obsolètes (15.620.139 FCFP), l'achat des mises à jour des logiciels utilisés (8.074.640 FCFP) ainsi que la poursuite de travaux de réaménagement (3.840.502 FCFP) ou de réparations (2.720.127 FCFP) et de remise aux normes électriques sur le site de Tarahoi (4.408.527 FCFP).

LA SÉCURISATION, L'EXTENSION ET LE RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE

L'évolution du parc de PC s'est poursuivie avec le déploiement de 60 nouveaux postes tout-en-un.

Les tablettes 12 pouces pour chaque représentant ont été déployées avec création d'un environnement spécifique offrant la synchronisation des textes et documents utiles à la mission des élus.

Le réseau WIFI a été renforcé par l'ajout de nouvelles bornes, l'agrégation de 3 lignes ADSL et la mise en place d'un pare-feu.

La messagerie d'entreprise MS Exchange a été migrée dans la dernière version du produit apportant de nouvelles fonctionnalités et des capacités étendues : augmentation de la taille des boîtes aux lettres, archivage en ligne, client WEB performant, prise en charge complète des mobiles, compatibilité Mac OSX.

La refonte de l'intranet Orama a été commencée après une phase d'étude et le choix de nouvelles technologies (MS SQL server 2014, site web adaptatif (responsive design), migration GED).



L'ASSEMBLÉE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la continuité de la démarche de développement durable de l'assemblée, les pistes d'améliorations pour baisser la facture énergétique de l'institution sont examinées.

Le parc informatique et le parc de climatiseurs continuent à être remplacés progressivement par des unités « tout en un » et par des climatiseurs inverter moins énergivores.

Par ailleurs la réfection du réseau électrique du bâtiment Tarahoi est en cours de réalisation afin d'améliorer les performances énergétiques et pour une remise aux normes des installations.



LA PROMOTION DES STAGES

L'accueil des stagiaires à l'assemblée

L'assemblée a accueilli en 2014 48 stagiaires dont 10 stagiaires issus du Lycée professionnel « Atima » de Mahina, 7 de l'Université de la Polynésie française, 7 du Lycée professionnel de Faa'a, 4 du Lycée polyvalent protestant Samuel Raapoto, 2 du Lycée professionnel St Joseph, 2 du collège Notre Dame des Anges, 2 du collège de Tipaerui, 2 du Lycée polyvalent de Tiarapu Nui, 1 de l'ISEPP, 1 du Sénat, 1 du Centre de formation professionnelle des adultes, 1 du collège Anne-Marie Javouhey, 1 du Lycée Aorai, 1 du Lycée Tuianu Le Gayic et 1 du Lycée La Mennais.

La durée moyenne d'un stage est de 16 semaines, soit 4 mois.

Parmi les stagiaires reçus à l'assemblée, on note la venue de M^{me} Olivia TERZIAN-ORSONI, administratrice à la commission des lois du Sénat.

M^{me} TERZIAN-ORSONI a effectué un stage de cinq semaines à l'assemblée de la Polynésie française, du 1^{er} septembre au 3 octobre 2014.

Ce stage lui a permis notamment d'appréhender les problématiques locales spécifiques d'application du droit civil et de se sensibiliser au fonctionnement de la Polynésie française, collectivité dotée d'un statut d'autonomie.

Durant son stage, M^{me} Olivia TERZIAN-ORSONI a ainsi pu découvrir le fonctionnement de l'assemblée et assister à la séance d'élection du président du Pays, à celle du président de l'assemblée et à la séance d'ouverture de la session budgétaire. Elle a également participé aux travaux des commissions législatives et aux séances plénières de l'assemblée.

En outre, elle s'est entretenue avec divers hauts-fonctionnaires du Pays et pour évoquer les difficultés spécifiques rencontrées en matière foncière et les problèmes liés à l'état civil, elle a rencontré plusieurs avocats chargés des affaires de terres, le président de la Chambre des notaires, quelques magistrats du Palais de justice ainsi que des juristes.



Le partenariat avec l'Université de la Polynésie française

Depuis la signature de la convention de partenariat entre l'assemblée de la Polynésie française et l'Université de la Polynésie française en avril 2012, l'assemblée a accueilli 7 étudiants en 2014.

Les missions de stage que l'assemblée propose sont publiées sur le site internet de l'assemblée et de l'Université. Grâce à la publication des offres de stage, les étudiants ont pu découvrir les besoins de l'assemblée et ainsi postuler pour une mission spécifique.

La participation de l'assemblée au carrefour de l'emploi public

Cette année encore, l'assemblée de la Polynésie française a participé au carrefour de l'emploi public organisé par l'Université de la Polynésie française le jeudi 23 octobre 2014 de 8 h à 15 h. Cette manifestation, ouverte à tous, permet aux étudiants, lycéens, adultes en recherche d'emploi ou de réorientation professionnelle, de découvrir les différents métiers proposés dans le secteur de l'emploi public.

Concernant le stand tenu par l'assemblée, 82 visiteurs ont été comptabilisés dont 54 étudiants inscrits à l'UPF. 43 visiteurs se sont présentés au stand pour obtenir un stage, 19 pour un emploi et 20 pour s'informer sur l'organisation de l'institution.

Ce qu'il faut retenir

L'assemblée a accueilli 12 CAE ou Contrat d'Accès à l'Emploi, une nouvelle mesure d'insertion professionnelle.



LE DISPOSITIF DES JEUNES CADRES POLYNÉSIENS

Le dispositif « jeunes cadres polynésiens » créé par une délibération du 7 juillet 2014, permet de participer à l'action d'océanisation des cadres appelés à gérer demain les affaires du Pays dans tous les domaines stratégiques des secteurs public et privé.

Les 5 étudiants retenus dans le cadre de ce dispositif ont subi une présélection faite par l'UPF et l'ISEPP, puis une sélection par un jury composé de M. Marcel TUIHANI, président de l'assemblée, trois élus membres du bureau de l'assemblée, en la personne de M^{me} Minarii GALENON, représentante du groupe politique Union pour la démocratie, M^{me} Vaiata PERRY-FRIEDMAN, représentante du groupe politique Tahoera'a huiraatira, M^{me} Armelle MERCERON, représentante du groupe politique A Tī'a Porinetia, ainsi que deux cadres de l'administration de l'assemblée, soit M^{me} Jeanne SANTINI, secrétaire générale de l'assemblée, et M^{lle} Tupuhina HUNTER, chef du service des ressources humaines de l'assemblée.

Ces stagiaires doivent effectuer un stage de 6 mois correspondant à 20 heures hebdomadaires, à l'assemblée, à compter de lundi 17 novembre 2014, qui devrait leur permettre de mettre en pratique les outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de leurs cursus de formation, afin de conforter leurs expériences et leur projet professionnel.

Durant leur stage, les étudiants ont l'obligation d'effectuer un parcours à travers les services administratifs mais aussi les commissions intérieures de l'assemblée, de manière à avoir une vision complète des travaux de l'assemblée. Ce parcours est élaboré en concertation entre les étudiants et leur tuteur de stage, est désigné parmi les cadres des services administratifs et les présidents de commissions intérieures de l'assemblée.

Au cours de la période de stage, les étudiants bénéficient d'une gratification forfaitaire de 80 000 F CFP brut payable à chaque fin de mois. Dans les 2 mois au plus tard du terme du stage, le stagiaire doit produire un rapport sur le bilan qu'il dresse de son stage. Ce rapport fait l'objet d'une présentation orale devant le jury de l'assemblée, afin de déterminer l'octroi ou non de la gratification méritoire (100 000 FCFP brut) assortie d'une lettre de recommandation du président de l'assemblée.



Enfin tout étudiant recevra une attestation de stage délivrée par le président de l'assemblée.



LA FORMATION DES ÉLUS

Dans le cadre de la dématérialisation des actes, chaque représentant à l'assemblée de la Polynésie française dispose dorénavant d'une tablette numérique pour accéder aux travaux de l'institution. Une initiation à l'utilisation de cet outil informatique dispensée par deux agents du service de l'informatique a été organisée les vendredi 17, lundi 20 et mardi 28 octobre 2014. 40 élus ont participé à cette formation d'une durée de 2 h 30.

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUEVRP)

La loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 modifiée relative à la codification du droit du travail (Article Lp. 4121-5) oblige les employeurs à tenir à disposition des inspecteurs et des contrôleurs du travail ainsi que des agents du service prévention de la caisse de prévoyance sociale, un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Aussi, pour se conformer à cette obligation, l'assemblée de la Polynésie française avait fait appel les 9 et 10 décembre 2013 à un professionnel des risques professionnels afin de procéder à l'audit de ses deux sites (Taraho'i et Tetuna'e).

Les résultats de cet audit ont permis de répertorier tous les risques professionnels identifiés sur les deux sites.

L'assemblée de la Polynésie française dispose désormais de deux DUEVRP (Taraho'i et Tetuna'e). Le suivi des actions préconisées dans les DUEVRP est assuré grâce à la location d'un logiciel Internet permettant des rappels automatisés.

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LE SITE INTERNET ET LES PUBLICATIONS TÉLÉCHARGEABLES

Chaque année, le rapport d'activité de l'institution est publié sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française : www.assemblee.pf.

De même, les rapports annuels de la commission de contrôle budgétaire et financier sont téléchargeables sur le site de l'assemblée.

Il est également possible d'y trouver de nombreuses informations telles que la liste des anciens présidents de l'assemblée ou encore les bureaux qui ont dirigé le fonctionnement de l'assemblée.

En outre, l'assemblée de la Polynésie française dispose d'un site dédié à son histoire ainsi que celle du pays de 1824 à 2008 : histoire.assemblee.pf.

Enfin, un mémorial des essais nucléaires également créé par l'assemblée est accessible à l'adresse suivante : www.moruroa.org.





Première assemblée représentative en 1946

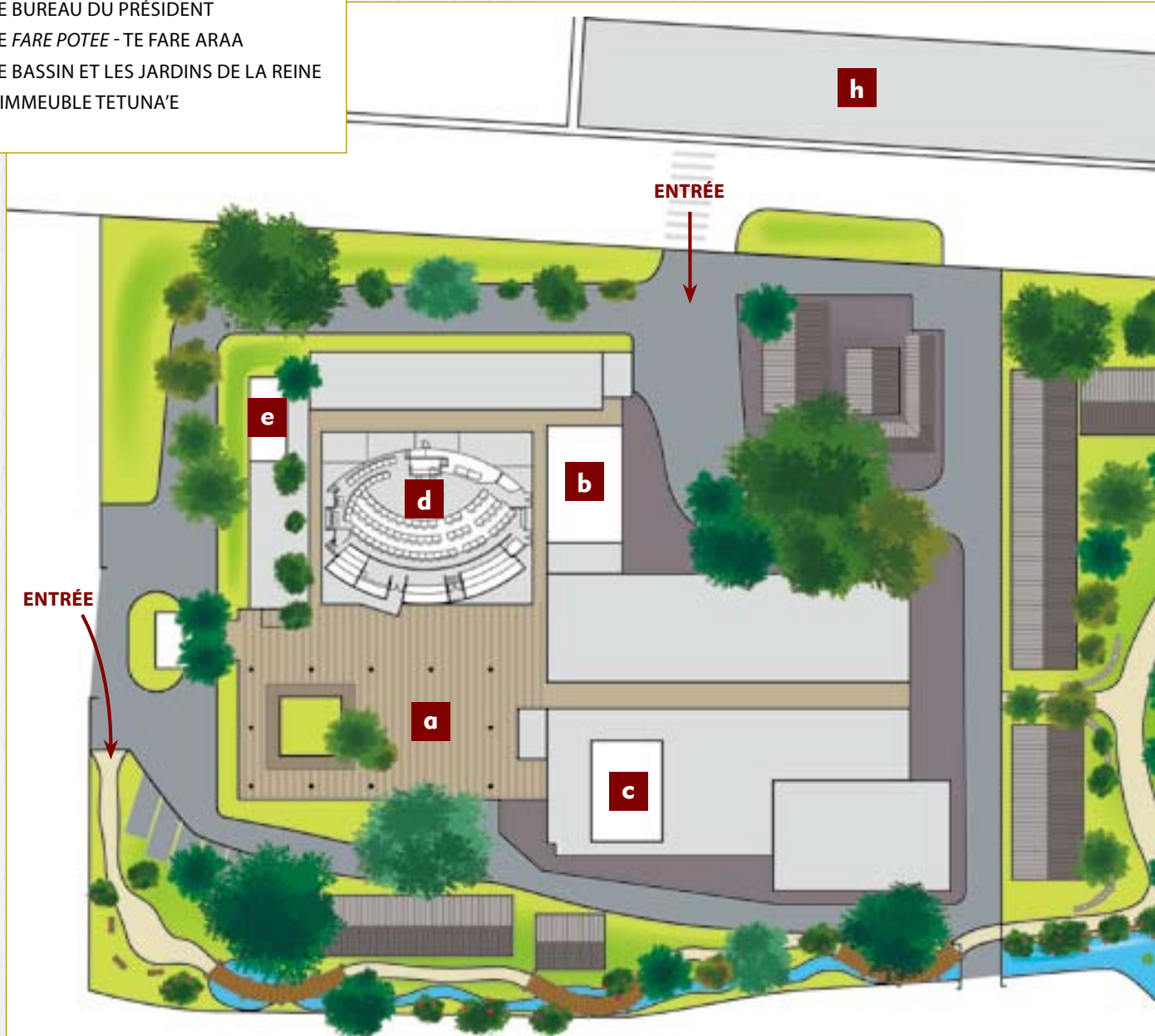


Vue aérienne du centre de Papeete où l'on distingue sur les quais l'assemblée et à droite l'ancien palais de la reine

LE PLAN D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE

LE PLAN D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE

- a** LE HALL RENÉ LÉBOUCHER
- b** LA SALLE SONIA AGNIERAY-THUNOT
- c** LA SALLE JOHN FRENCH TEARIKI
- d** LA SALLE VETEA BAMBRIDGE
- e** LE BUREAU DU PRÉSIDENT
- f** LE FARE POTEE - TE FARE ARAA
- g** LE BASSIN ET LES JARDINS DE LA REINE
- h** L'IMMEUBLE TETUNA'E



L'ANNUAIRE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Standard Tetuna'e : 40 41 63 00
 Standard Tarahoï : 40 41 61 00
 Courriel : administratif@assemblee.pf

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Secrétariat : (+689) 40 41 63 03
 Courriel : sg@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 02

LE SERVICE DES SÉANCES

Secrétariat : (+689) 40 41 63 41
 Courriel : service_seances@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 42

LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétariat : (+689) 40 41 63 95
 Courriel : jb@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 92

LE SERVICE DES COMMISSIONS

Secrétariat : (+689) 40 41 63 30
 Courriel : srv_com@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 32

LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DU TRANSPORT

Secrétariat : 40 41 63 98
 Courriel : serviceSST@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 44

LE SERVICE DE LA LOGISTIQUE

Secrétariat : (+689) 40 41 63 86
 Courriel : logistique@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 89

LE SERVICE DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION MULTIMÉDIA ET DE L'ACCUEIL

Secrétariat : (+689) 40 41 63 70
 Courriel : communication@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 72

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Secrétariat : (+689) 40 41 63 49
 Courriel : srv_srh@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 28

LE SERVICE DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ

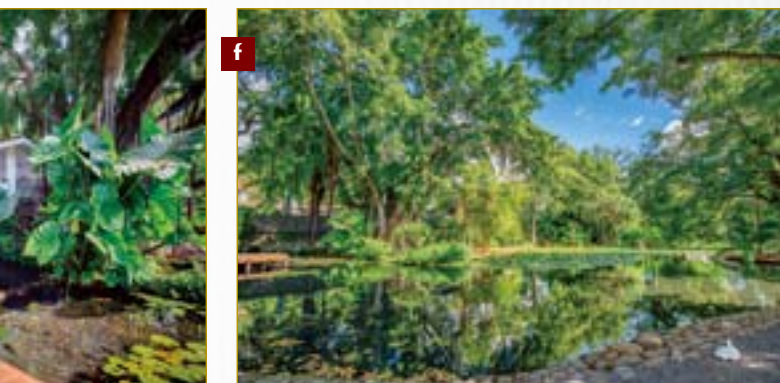
Secrétariat : (+689) 40 41 63 25
 Courriel : compta@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 22

LE CONTRÔLE DES DÉPENSES ENGAGÉES

Secrétariat : (+689) 40 41 63 80
 Courriel : CDE@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 82

LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Secrétariat : (+689) 40 41 63 63
 Courriel : informatique@assemblee.pf
 Télécopie : (+689) 40 41 63 62



LES TEXTES ADOPTÉS EN 2014

LES LOIS DU PAYS

NUMERO DATE	SEANCE N° rapport	INTITULÉ
2014- 1LP/APF	SE 25.2.2014	Portant modification et complétant certaines dispositions relatives à la propriété industrielle.
2014-2 LP/APF	SE 14.3.2014	Portant modernisation de la publicité foncière.
2014-3 LP/APF	SE 14.3.2014	Portant modification des délais de présentation des décisions de justice à la formalité de l'enregistrement.
2014-4 LP/APF	SA 10.4.2014 18-2014	Modifiant certaines dispositions relatives au personnel navigant sur les courriers long trajet des aéronefs long-courrier.
2014-5 LP/APF	SA 10.4.2014 20-2014	Portant reconduction du régime d'exonération institué par la délibération no 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée en faveur des établissements hôteliers classés.
2014-6 LP/APF	SA 10.4.2014 22-2014	Portant modification des dispositions transitoires relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
2014-7 LP/APF	SA 17.4.2014 25-2014	Relative à la traçabilité douanière de certaines espèces marines.
2014-8 LP/APF	SA 17.4.2014 24-2014	Instituant un dispositif d'aide en faveur du développement aquacole dans l'archipel des Tuamotu-Gambier.
2014-9 LP/APF	SA 6.5.2014 40-2014	Portant réglementation de la profession de géomètre-expert foncier et de géomètre-topographe.
2014-10 LP/APF	SA 22.5.2014 43-2014	Instituant un dispositif d'aide en faveur des grands investissements hôteliers et touristiques.
2014-11 LP/APF	SA 22.5.2014 29-2014	Portant création de la convention d'engagement éducatif.
2014-12 LP/APF	SA 24.6.2014 61-2014	Instituant une aide à l'investissement des ménages pour la construction d'une maison à usage d'habitation principale ou à l'acquisition d'un logement neuf à usage d'habitation principale.
2014-13 LP/APF	SA 24.6.2014 62-2014	Portant diverses mesures d'incitation et de simplification fiscales.
2014-14 LP/APF	SA 25.6.2014 59-2014	Portant création d'un dispositif de soutien à la création audiovisuelle et numérique (SCAN) en Polynésie française.
2014-15 LP/APF	SA 25.6.2014 63-2014	Relatif à la concurrence.
2014-16 LP/APF	SA 08.07.14 75-2014	Portant modification du code des impôts et diverses mesures fiscales.
2014-17 LP/APF	SA 08.07.14 72-2014	Portant assouplissement des conditions d'utilisation du chèque service aux particuliers.

2014-18 LP/APF	SE 21.07.14 80-2014	Relatif aux importations non commerciales réalisées par les particuliers.
2014-19 LP/APF	SE 21.07.14 81-2014	Portant modification de la fiscalité douanière sur les tabacs.
2014-20 LP/APF	SE 21.07.14 82-2014	Relative au régime fiscal particulier de certaines boissons alcoolisées consommées dans les établissements d'hébergement de tourisme classés et les établissements de restauration.
2014-21 LP/APF	SE 21.07.14 83-2014	Portant exonération du droit de douane applicable aux navires de plaisance.
2014-22 LP/APF	SE 21.07.14 84-2014	Portant modification de la loi du pays n° 2009-3 du 11 février 2009 portant aménagement d'un régime fiscal et douanier privilégié en matière d'énergie et de développement durable.
2014-23 LP/APF	SE 21.07.14 85-2014	Sur le régime fiscal particulier des championnats du monde de pétanque organisés à Tahiti du 23 au 26 octobre 2014.
2014-24 LP/APF	SE 21.07.14 90-2014	Relatif au contrat de chantier.
2014-25 LP/APF	SE 29.07.14 93-2014	Relative aux conditions d'admission au régime de solidarité (R.S.T.) et au contrôle de leur respect.
2014-26 LP/APF	SE 25.08.14 105-2014	Portant modification du titre 8 du livre I de la première partie du code de l'aménagement.
2014-27 LP/APF	SE 25.08.14 104-2014	Portant modification de la délibération n° 99-217 APF du 2 décembre 1999 modifiée relative à l'habitat social en Polynésie française.
2014-28 LP/APF	SE 25.08.14 106-2014	Complétant la loi du pays n° 2014-21 LP du 22 juillet 2014 portant modification de la fiscalité douanière sur les tabacs.
2014-29 LP/APF	5° SB 13.11.14 124-2014	Portant modification de dispositions fiscales et douanières dans le cadre des grands projets réalisés dans les zones de développement économique prioritaire et modernisation du droit domanial.
2014-30 LP/APF	6e SB 27.11.14 142-2014	Portant prorogation du dispositif de défiscalisation polynésienne jusqu'en 2025 et modifiant les secteurs d'activités éligibles.
2014-31 LP/APF	6e SB 27.11.14 138-2014	Portant réglementation des pratiques commerciales.
2014-32 LP/APF	8e SB 11.12.14 156-2014	Portant modification du code des impôts.
2014-33 LP/APF	8e SB 11.12.14 157-2014	Relatif à la prise en charge du gaz propane par le « Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures ».

LES DÉLIBÉRATIONS

NUMERO DATE	SEANCE N° Rapports	INTITULE
2014-1/APF	CP 9.01.14 105-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue et affectation de son résultat.
2014-2/APF	CP 9.01.14 106-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Centre de recherche et de documentation pédagogiques de la Polynésie française et affectation de son résultat.
2014-3/APF	CP 9.01.14 107-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de ARUE et affectation de son résultat.

2014-4/APF	CP 9.01.14 112-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Lycée polyvalent de TAAONE et affectation de son résultat.
2014-5/APF	CP 9.01.14 108-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de TAAONE et affectation de son résultat.
2014-6/APF	CP 9.01.14 109-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de HITIA'A et affectation de son résultat.
2014-7/APF	CP 9.01.14 110-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de MAHINA et affectation de son résultat.
2014-8/APF	CP 9.01.14 111-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Lycée Professionnel de MAHINA et affectation de son résultat.
2014-9/APF	CP 10.01.14 113-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de UA POU et affectation de son résultat.
2014-10/APF	CP 10.01.14 113-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de ATUONA et affectation de son résultat.
2014-11/APF	CP 10.01.14 113-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de TAOHAE et affectation de son résultat.
2014-12/APF	CP 10.01.14 131-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de FAAROA et affectation de son résultat.
2014-13/APF	CP 10.01.14 132-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de TAHAA et affectation de son résultat.
2014-14/APF	CP 10.01.14 133-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Lycée des ILES-SOUS-LE-VENT et affectation de son résultat.
2014-15/APF	CP 10.01.14 134-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de BORA BORA et affectation de son résultat.
2014-16/APF	CP 10.01.14 135-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Collège de HUAHINE et affectation de son résultat.
2014-17/APF	CP 10.01.14 136-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Lycée Professionnel de UTUROA et affectation de son résultat.
2014-18/APF	CP 10.01.14 138-2013	Portant approbation de l'accord entre la Polynésie française et l'Institut National de la Propriété Industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension)
2014-19/APF	CP 10.01.14 126-2013	Portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'Institut d'insertion médico-éducatif pour l'exercice 2012.
2014-20/APF	CP 13.02.14 9-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 de l'établissement public d'aménagement et de construction et affectation de son résultat.
2014-21/APF	CP 13.02.14 141-2014	Modifiant la délibération no 2004-5 APF du 11 mars 2004 portant réglementation du registre du commerce et des sociétés.
2014-22/APF	CP 13.02.14 104-2013	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Musée de Tahiti et des Iles Te Fare Manaha et affectation de son résultat.
2014-23/APF	SE 25.02.14 12-2014	Portant approbation du projet de convention relative à l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la 1 ^{re} tranche du projet « Fiber To The Home » dans le cadre du programme de rattrapage en matière d'équipements structurants du Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I.) 2013.

2014-24/APF	SE 25.02.14 10-2014	Portant approbation de l'avenant no 16 du Contrat de Projets Etat-Polynésie française (2008-2013).
2014-25/APF	SE 25.02.14 11-2014	Portant approbation de la convention cadre pluriannuelle (2014-2016) relative au concours de l'Etat aux investissements prioritaires de la Polynésie française (3 ^e instrument financier)
2014-26/APF	SE 14.03.14 19-2014	Relative aux conventions de mandat en matière de recettes et de dépenses publiques.
2014-27/APF	SE 14.03.14 21-2014	Sur le Haut Conseil de la Polynésie française.
2014-28/APF	SA 10.04.14 26-2014	Portant modification de la délibération no 80-87 du 27 mai 1980 modifiée, créant un régime de retraite des conseillers territoriaux et des conseillers de gouvernement.
2014-29/APF	SA 10.04.14 27-2014	Portant avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de classement d'un espace maritime sis au Fenua Aihere en aire protégée de ressources naturelles gérées, catégorie VI du code de l'environnement de la Polynésie française.
2014-30/APF	SA 17.04.14 36-2014	Portant modification n° 1 de la délibération n° 2013-121 APF du 4 décembre 2013 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014.
2014-31/APF	SA 17.04.14 37-2014	Portant modification n° 1 de la délibération n° 2013-122 APF du 4 décembre 2013 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2014.
2014-32/APF	SA 6.05.14 38-2014	Portant approbation du compte financier 2012 de l'Etablissement public industriel et commercial dénommé Fonds de développement des archipels et affectation de son résultat.
2014-33/APF	SA 6.05.14 39-2014	Portant approbation du compte de clôture de liquidation de l'Etablissement public industriel et commercial dénommé Fonds de développement des archipels et affectation de son résultat.
2014-34/APF	SA 6.05.14 129-2013	Portant approbation du compte financier 2012 de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française et affectation de son résultat.
2014-35/APF	SA 6.05.14 128-2013	Portant approbation du compte financier 2012 de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire et affectation de son résultat.
2014-36/APF	SA 6.05.14 130-2013	Portant approbation du compte financier 2012 de l'établissement public « Vanille de Tahiti » et affectation de son résultat.
2014-37/APF	SA 22.05.14 2-2014	Portant approbation du compte financier 2012 de l'établissement d'achats groupés et affectation de son résultat.
2014-38/APF	SA 22.05.14 30-2014	Portant approbation du compte financier 2012 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française et affectation de son résultat.
2014-39/APF	2e SB 25.09.14 119-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'établissement public « Vanille de Tahiti » et affectation de son résultat.
2014-40/APF	5 ^e SA 5.06.14 54-2014	Portant approbation du compte administratif de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2013.
2014-41/APF	5 ^e SA 5.06.14 55-2014	Portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de l'Assemblée de la Polynésie française.
2014-42/APF	5 ^e SA 5.06.14 56-2014	Portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2014.
2014-43/APF	6e SA 24.06.14 66-2014	Approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2013 (Budget général).
2014-44/APF	6e SA 24.06.14 67-2014	Portant modification de l'affectation du résultat cumulé de la section fonctionnement du budget général 2013.

2014-45/APF	6e SA 24.06.14 68-2014	Portant modification n°2 du budget général de la Polynésie française formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2014.
2014-46/APF	6e SA 24.06.14 69-2014	Approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2013 (Comptes spéciaux).
2014-47/APF	6e SA 24.06.14 70-2014	Portant affectation et reprise des résultats de fonctionnement 2013 des comptes spéciaux.
2014-48/APF	6e SA 24.06.14 71-2014	Portant modification n°2 de la délibération n° 2013-122 APF du 4 décembre 2013 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'année 2014 et formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2014.
2014-49/APF	6e SA 24.06.14 64-2014	Portant dénomination des parcelles cadastrées section AZ, n° 3, 4, 9, 10, 11, 12,13 et 14 sises à Papeete, « Place Jacques Chirac ».
2014-50/APF	6e SA 24.06.14 64-2014	Portant dénomination des parcelles cadastrées section AZ n°7, section AC n°74, et section AA n°10, sises à Papeete, « Tahua Autonomie ».
2014-51/APF	6e SA 24.06.14 64-2014	Portant dénomination des parcelles cadastrées section AZ, n° 7, et section AC n°74, sises à Papeete, « Plage Hokule'a ».
2014-52/APF	6e SA 24.06.14 64-2014	Portant dénomination du « Rond-point Tahiti nuit » situé à l'intersection du boulevard de la Reine Pomare IV et de l'avenue Pouvanaa a OOPA à Papeete.
2014-53/APF	6e SA 24.06.14 64-2014	Portant dénomination des parcelles cadastrées section AA, n° 2,3 et 11, sises à Papeete, « Tahua To'ata ».
2014-54/APF	6e SA 24.06.14 64-2014	Portant dénomination du « Rond-point du Pacifique » situé à l'intersection du boulevard de la Reine Pomare IV et de l'avenue du Prince Hinoi à Papeete.
2014-55/APF	6e SA 24.06.14 64-2014	Portant dénomination des parcelles cadastrées section AK, n° 132, 137,138 et 146 sises à Papeete, « Tahua Vaiete ».
2014-56/APF	6e SA 25.06.14 74-2014	Portant approbation du projet d'avenant pour l'exercice 2014 de la convention entre l'État et la Polynésie française relative à l'éducation.
2014-57/APF	7e SA 07.07.14 65-2014	Créant le dispositif jeunes cadres Polynésiens « JCP » destiné à l'accueil en stage de longue durée à l'assemblée de la Polynésie française d'étudiants des établissements de l'enseignement supérieur de la Polynésie française.
2014-58/APF	7e SA 07.07.14 79-2014	Modifiant la délibération n° 2004-111 APF du 29 décembre 2004 modifiée portant statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française.
2014-59/APF	7e SA 08.07.14 78-2014	Portant diverses mesures de simplification et de sécurisation des marchés publics.
2014-60/APF	7e SA 08.07.14 77-2014	Portant approbation du projet d'accord cadre de partenariat entre la Polynésie française et l'Agence Française de Développement.
2014-61/APF	1e CP 18.07.14 23-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat.
2014-62/APF	1e CP 18.07.14 1-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Paea et affectation de son résultat.
2014-63/APF	1e CP 18.07.14 3-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Punaauia et affectation de son résultat.
2014-64/APF	1e CP 18.07.14 31-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du lycée Aorai et affectation de son résultat.
2014-65/APF	1e CP 18.07.14 32-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du lycée polyvalent de Taravao et affectation de son résultat.

2014-66/APF	1e CP 18.07.14 33-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Taravao et affectation de son résultat.
2014-67/APF	1e CP 18.07.14 44bis-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège Henri HIRO et affectation de son résultat.
2014-68/APF	1e CP 18.07.14 45-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du lycée professionnel de Faa'a et affectation de son résultat.
2014-69/APF	1e CP 18.07.14 46-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Tipaerui et affectation de son résultat.
2014-70/APF	1e CP 18.07.14 47-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Papara et affectation de son résultat.
2014-71/APF	1e CP 18.07.14 50-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du lycée Tuianu LE GAYIC et affectation de son résultat.
2014-72/APF	1e CP 18.07.14 51-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du lycée Paul GAUGUIN et affectation de son résultat.
2014-73/APF	1e CP 18.07.14 52-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Taunooa et affectation de son résultat.
2014-74/APF	1e CP 18.07.14 53-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du lycée hôtelier de Tahiti et affectation de son résultat.
2014-75/APF	1e CP 18.07.14 34-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Afareaitu et affectation de son résultat.
2014-76/APF	1e CP 18.07.14 35-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Paopao et affectation de son résultat.
2014-77/APF		Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Hao et affectation de son résultat.
2014-78/APF	1e CP 18.07.14 4-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Makemo et affectation de son résultat.
2014-79/APF		Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Rangiroa et affectation de son résultat.
2014-80/APF	1e CP 18.07.14 5-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Mataura et affectation de son résultat.
2014-81/APF		Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du collège de Rurutu et affectation de son résultat.
2014-82/APF	1e SE 21.07.14 96-2014	Portant modification n° 3 de la délibération n° 2013-121 APF du 4 décembre 2013 approuvant le budget général pour l'exercice 2014.
2014-83/APF	1e SE 21.07.14 97-2014	Portant modification n° 3 de la délibération n° 2013-122 APF du 4 décembre 2013 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2014.
2014-84/APF	2e SE 29.07.14 99-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de la Caisse de soutien des prix du coprah et affectation de son résultat.
2014-85/APF	2e SE 29.07.14 14-2014	Portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2012 de l'Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat.
2014-/86APF	2e SE 29.07.14 91-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat.
2014-87/APF	2e SE 29.07.14 92-2014	Portant règlementation de la location de véhicules sans chauffeur.

2014-88/APF	1e SE 25.08.14 101-2014	Portant modification de la délibération n° 2004-15 APF du 22 janvier 2004 modifiée relative aux agents non titulaires des services et des établissements publics administratifs de la Polynésie française.
2014-89/APF	1e SE 25.08.14 108-2014	Portant création du conseil des réformes stratégiques pour la Polynésie française.
2014-90/APF	CP 28.08.14 88-2014	Portant approbation du compte financier de clôture de l'exercice 2013 de l'établissement public dénommé « Maison de la perle ».
2014-91/APF	CP 28.08.14 109-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'Institut d'insertion médico-éducatif et affectation de son résultat.
2014-92/APF	CP 28.08.14 110-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'établissement public administratif dénommé « Fare tama hau » et affectation de son résultat.
2014-93/APF	CP 28.08.14 111-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'établissement public à caractère administratif dénommé « Centre de formation professionnelle des adultes – CFPA » et affectation de son résultat.
2014-94/APF	CP 28.08.14 13-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 de l'établissement public industriel et commercial dénommé « Office polynésien de l'habitat » et affectation de son résultat.
2014-95/APF	CP 28.08.14 41-2014	Modifiant la délibération n° 2013-106 APF du 19 septembre 2013 portant approbation du compte financier de l'exercice 2012 du Centre des métiers d'art et affectation de son résultat.
2014-96/APF	CP 28.08.14 114-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.
2014-97/APF	CP 28.08.14 115-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture et affectation de son résultat.
2014-98/APF	CP 28.08.14 116-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat.
2014-99/APF	CP 28.08.14 113-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'établissement public Tahiti Nui Aménagement et Développement et affectation de son résultat.
2014-100/APF	CP 29.08.14 60-2014	Portant modification de la délibération no 83-79 du 28 avril 1983 relative à l'établissement du certificat de cause de décès ou de cause de décès périnatal.
2014-101/APF	CP 29.08.14 107-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'Institut de la statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.
2014-102/APF	1 ^{re} SB 18.09.14 126-2014	Portant modification de la délibération n° 95-219 AT du 14 décembre 1995 relative aux différentes positions des fonctionnaires du territoire de la Polynésie française.
2014-103/APF	2 ^e SB 25.09.14 103-2014	Portant approbation du compte administratif de l'exercice 2013 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.
2014-104/APF	2e SB 25.09.14 118-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire et affectation de son résultat.
2014-105/APF	2e SB 25.09.14 119-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'établissement public « Vanille de Tahiti » et affectation de son résultat.
2014-106/APF	3e SB 16.10.14 112-2014	Portant adoption des comptes administratifs et affectation des résultats de l'exercice 2013 de l'établissement public dénommé « Centre hospitalier de la Polynésie française » (budget général) du Département de psychiatrie (budget annexe), du Centre de transfusion sanguine (budget annexe), du service d'aide médicale urgente (budget annexe), de l'Incinérateur de Nivee (budget annexe), de l'Hôtel des familles (budget annexe), de l'Ecole de sages-femmes (budget annexe).
2014-107/APF	3e SB 16.10.14 121-2014	Portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention particulière 2014 entre la Polynésie française et l'Autorité de Sécurité Nucléaire.
2014-108/APF	3e SB 16.10.14 128-2014	Approuvant les statuts de la société anonyme d'économie mixte Transport d'énergie électrique en Polynésie française (TEP)

2014-109/APF	3e SB 16.10.14 131-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue et affectation de son résultat.
2014-110/APF	3e SB 16.10.14 122-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat.
2014-111/APF	3e SB 16.10.14 129-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 du Musée de Tahiti et des Iles –Te Fare Manaha et affectation de son résultat.
2014-112/APF	3e SB 16.10.14 130-2014	Portant approbation du projet d'avenant n° 2014-02 à la convention entre l'Etat et la Polynésie française, HC/56-07 du 4 avril 2007 relative à l'éducation.
2014-113/APF	3e SB 16.10.14 132-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française et affectation de son résultat.
2014-114/APF	4e SB 30.10.14 140-2014	Portant modification n° 4 de la délibération n° 2013-121 APF du 4 décembre 2013 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014.
2014-115/APF	4e SB 30.10.14 141-2014	Portant modification n° 4 de la délibération n° 2013-122 APF du 4 décembre 2013 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2014.
2014-116/APF	5e SB 13.11.14 147-2014	Portant avis sur le projet de convention entre le Conseil supérieur de l'audiovisuel et le gouvernement de la Polynésie française associant la Polynésie française à la politique de communication audiovisuelle.
2014-117/APF	5e SB 13.11.14 133-2014	Relative à la modification de la délibération no 2011-60 APF du 13 septembre 2011 portant modification de la délibération no 95-220 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux congés, à l'organisation du comité médical et aux conditions d'aptitude physique des fonctionnaires.
2014-118/APF	5e SB 13.11.14 134-2014	Portant modification de la délibération n° 2011-70 APF du 30 septembre 2011 portant modification de la délibération n° 2004-111 APF du 29 décembre 2004 modifiée portant statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française.
2014-119/APF	6e SB 27.11.14 139-2014	Portant approbation de la convention annuelle ADEME-Polynésie française 2014 pour l'accompagnement de la politique énergétique entre la Polynésie française et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
2014-120/APF	6e SB 27.11.14 151-2014	Portant approbation du compte financier du Centre des Métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2013 et affectation de son résultat.
2014-121/APF	6e SB 27.11.14 136-2014	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2013 de l'établissement public industriel et commercial dénommé « Office polynésien de l'habitat » et affectation du résultat.
2014-122/APF	6e SB 27.11.14 150-2014	Portant approbation du compte financier de clôture de l'exercice 2013 du Centre de recherche et de documentation pédagogiques de la Polynésie française.
2014-123/APF	6e SB 27.11.14 143-2014	Portant modification de la grille indiciaire du premier grade du corps d'emplois des agents de bureau et des aides techniques relevant du statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française.
2014-124/APF	6e SB 27.11.14 144-2014	Modifiant la délibération no 2010-57 APF du 7 octobre 2010 modifiée portant statut de droit public des collaborateurs des représentants à l'assemblée de la Polynésie française.
2014-125/APF	7e SB 4.12.14 159-2014	Approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015.
2014-126/APF	7e SB 4.12.14 160-2014	Approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2015.
2014-127/APF	7e SB 4.12.14 161-2014	Portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2015.
2014-128/APF	8e SB 11.12.14 158-2014	Portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention entre la Polynésie française et l'Etat en matière de répartition et de reversement de la prime d'épargne-logement en Polynésie française.
2014-129/APF	7e SB 4.12.14 165-2014	Portant création du comité de suivi de la résolution no 2014-1 R/APF du 27 novembre 2014 relative aux atolls de Moruroa et Fangataufa.

LES AVIS

NUMERO DATE	SEANCE N° Rapports	INTITULE
2014-1 A/APF	CP 9.01.14 127-2013	Sur un projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.
2014-2 A/APF	CP 13.02.14 6-2014	Sur un projet de loi autorisant l'adhésion de la France au protocole à la convention d'Athènes de 1974 relative au transport par mer de passagers et de leurs bagages.
2014-3 A/APF	CP 13.02.14 7-2014	Sur un projet de loi autorisant l'approbation des amendements de Manille à l'annexe de la convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (convention STCW) et au code de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (code STCW).
2014-4 A/APF	CP 13.02.14 8-2014	Sur le projet de loi relatif aux activités privées de protection des navires.
2014-5 A/APF	CP 13.02.14 139-2013	Sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet.
2014-6 A/APF	SA 10.04.14 28-2014	Sur le projet de loi relatif à la biodiversité.
2014-7 A/APF	SA 6.05.14 16-2014	Sur le projet de loi ratifiant diverses ordonnances relatives à la partie législative du code de la sécurité intérieure..
2014-8 A/APF	SA 6.05.14 17-2014	Sur le projet de loi relatif à la collégialité de l'instruction.
2014-9 A/APF	5° SA 5.06.14 57-2014	Sur le projet d'ordonnance relatif au financement participatif.
2014-10 A/APF	6e SA 25.06.14 73-2014	Sur le projet d'ordonnance portant extension et adaptation dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
2014-11 A/APF	1e CP 18.07.14 58-2014	Sur deux projets de loi, le premier autorisant la ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Turkménistan relatif aux services aériens, le second autorisant la ratification de l'accord relatif aux services de transport aérien entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise.
2014-12 A/APF	1e CP 18.07.14 44-2014	Sur le projet de loi autorisant l'adhésion de la France à l'accord portant création de la Facilité africaine de soutien juridique.
2014-13 A/APF	1e CP 18.07.14 86-2014	Sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord interne entre les représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 conformément à l'accord de partenariat ACP-UE et à l'affectation des aides financières destinées aux pays et territoires d'outre-mer auxquels s'appliquent les dispositions de la quatrième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
2014-14 A/APF	1e CP 28.08.14 87-2014	Sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.
2014-15 A/APF	1e CP 28.08.14 49-2014	Sur le projet de loi autorisant la ratification du protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
2014-16 A/APF	1e CP 28.08.14 102-2014	Sur le projet de loi relatif à la réforme de l'asile.
2014-17 A/APF	1e CP 29.08.14 120-2014	Sur le projet d'ordonnance relatif à la partie législative du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
2014-18 A/APF	1e CP 29.08.14 89-2014	Sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 181 de l'Organisation internationale du travail relative aux agences d'emploi privées.

2014-19 A/APF	1e CP 29.08.14 98-2014	Sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière.
2014-20 A/APF	1e CP 29.08.14 100-2014	Sur le projet d'ordonnance portant extension de diverses dispositions en matière bancaire et financière, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie.
2014-21 A/APF	2 ^e SB 25.09.14 117-2014	Sur le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français.
2014-22 A/APF	3e SB 16.10.14 125-2014	Sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord concernant le transfert et la mutualisation des contributions au Fonds de résolution unique.
2014-23 A/APF	3e SB 16.10.14 127-2014	Sur le projet d'article du projet de loi de finances pour 2015, relatif à l'aménagement de la réduction d'impôt sur le revenu en faveur de l'investissement locatif intermédiaire.
2014-24 A/APF	5e SB 13.11.14 148-2014	Sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'arrangement concernant les services postaux de paiement.
2014-25 A/APF	5e SB 13.11.14 149-2014	Sur le projet de loi autorisant l'approbation de la Convention postale universelle.
2014-26 A/APF	6e SB 27.11.14 152-2014	Sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique.
2014-27 A/APF	6e SB 27.11.14 153-2014	Sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention no 188 de l'Organisation internationale du travail relative au travail dans la pêche.
2014-28 A/APF	8e SB 11.12.14 155-2014	Sur le projet de décret fixant pour les années 2012 et 2014 la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation.
2014-29 A/APF	9e SB 15.12.14 166-2014	Sur un amendement au projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

LES RÉOLUTIONS

NUMERO DATE	SEANCE N° rapport	INTITULE
2014-1 R/APF 6^e SB	27/11/2014	Relative aux atolls de Moruroa et Fangataufa
2014-2 R/APF 6e SB	27/11/2014	Demandant à l'Etat d'adopter des dispositions complétant la loi du pays no 2014-15 LP/APF du 25 juin 2014 relative à la concurrence et la loi du pays n° 2014-31 LP/APF du 27 novembre 2014 portant réglementation des pratiques commerciales.

LES ACTES DE DÉLÉGATION

NUMERO DATE	SEANCE N° rapport	INTITULE
2014-1 DP/APF	7 ^e SA 07.07.14 76-2014	Acte de délégation de l'assemblée de la Polynésie française à la commission permanente.
2014-2 DP/APF	SB 15.12.14 164-2014	Acte de délégation de l'assemblée de la Polynésie française à la commission permanente.

